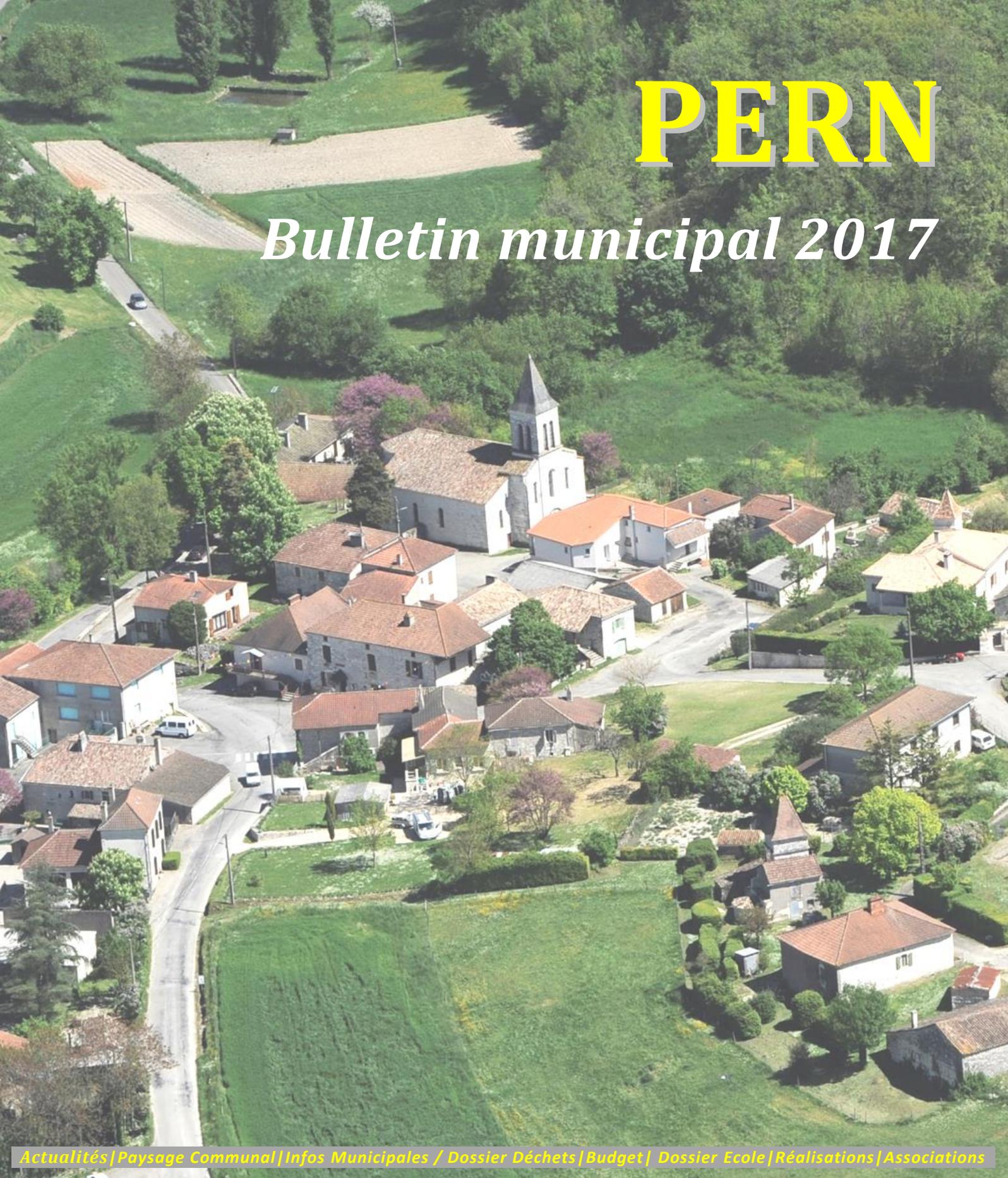
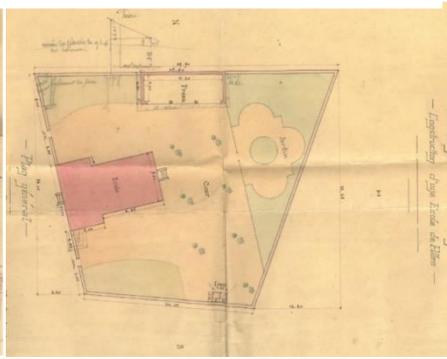
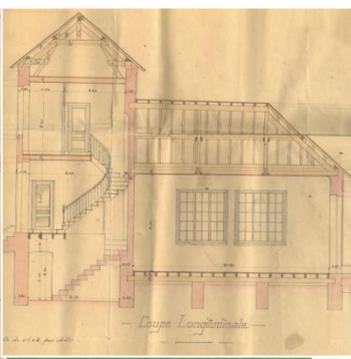
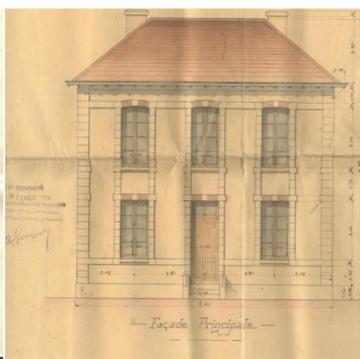
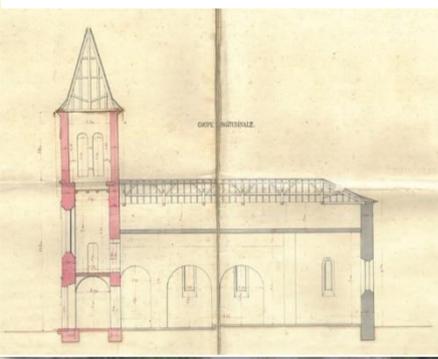


PERN

Bulletin municipal 2017



Actualités | Paysage Communal | Infos Municipales / Dossier Déchets | Budget | Dossier Ecole | Réalisations | Associations



SOMMAIRE

1 Editorial

2 Le paysage communal

L'équipe municipale

Horaires Mairie

Etat civil

Evolution de la population

Permis de construire

Artisans, entreprises et commerçants

Pern, la CCQB et le SCoT

Adieu PLU, bonjour PLUI

6 Points d'actualité

Dotations aux communes, la chute libre

Fonctionnement : Serrons la ceinture !

Taxe d'habitation, incertitude et inquiétude

Fin de la réserve parlementaire

Haut débit : des avancées à petit débit

GEMAPI : un nouvel impôt local ?

Exit les « nouveaux » Rythmes Scolaires ?

8 Informations municipales

Les PACS sont en Mairie

Nouveaux tarifs du cimetière

Location Tennis

Locations salles municipales

9 Dossier déchets domestiques

Tri des déchets : trop d'erreurs

Les encombrants

Un peu de civisme SVP !

Déchetteries et horaires

Taxes d'enlèvement des déchets ménagers

12 Budget municipal 2017

Quelques rappels

Des investissements auto-financés

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Pression fiscale et subventions

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses d'investissements

15 Réalisations 2017

Funérarium et Jardin du Souvenir

Entretien voirie

Réparation du clocher de l'église de Pern

Chemins de randonnée

En bref, travaux divers

18 Dossier Ecole,

Le mot des enseignants

TAP et Rythmes Scolaires

Rentrée 2018 : Retour aux 4 jours ?

Divers aménagements

Création d'une cantine scolaire

24 Vie des Associations

Amitié Internationale en Quercy

La Diane Pernoise

La boule Pernoise

Comité des fêtes

Pique et Pousse en Quercy Blanc

32 Annonces et Divers Info

EDITORIAL

2016, année mouvementée au Conseil Municipal. Démissions en cascades, un conseil municipal en veilleuse, des tensions qu'il fallait apaiser, un bulletin municipal qui n'a pas pu être rédigé.

2017, année riche en élections, en changements : nouveau Président de la République, nouveau Préfet, nouveaux Députés, nouveaux Sénateurs et bien sûr nouveau Conseil Municipal. Votre équipe, remise en ordre de marche, vous propose un nouveau numéro de votre Bulletin Municipal qui, je l'espère, vous séduira en vous permettant d'entrer dans l'intimité de la vie de notre commune.

2017, la réforme territoriale est toujours en cours et continue de bouleverser les équilibres. L'état transfère encore et toujours de nouvelles responsabilités des Mairies aux Communautés de Communes. Les communes perdent cette année la compétence PLU, qui va devenir PLUI (« I » pour Intercommunal). Il devra s'accorder à l'ensemble des directives du Schéma de Cohérence Territoriale de Cahors et du Sud du Lot (SCoT). Encore une couche intégrative qui regroupe 4 communautés de communes.

L'état donne aussi de nouvelles compétences aux communautés de communes. Au 1^{er} janvier 2018, elles auront en charge la Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Protection Inondation (nouvelle loi GEMAPI). Mais bien sûr, sans le budget qui va avec. Une nouvelle taxe en vue !

Dans sa course au désengagement, l'Etat ne veut plus participer aux Temps d'Activité Périscolaire (TAP) imposés par l'instauration en 2014 des nouveaux rythmes. L'état, de façon un peu hypocrite, laisse le choix d'un retour à la semaine de 4 jours. Choix laissé aux conseils d'école, et sans que les Mairies aient leur mot à dire !

Les économies que doit réaliser l'état, impacte évidemment aussi les communes. Les baisses de dotations et des aides obligent à bien cibler les projets que la commune sera désormais capable de réaliser. La nouvelle loi « pour la confiance dans la vie politique » a mis un terme à la réserve parlementaire. Un nouveau coup pour les communes, Cette aide était bien utile pour boucler les plans de financement des projets. Suppression de la taxe d'habitation compensée « à l'Euro près » dit l'état. Mais pour combien de temps ? Et comment ? La loi de finance 2018 nous donne aussi obligation de réduction des dépenses de fonctionnement. Leur augmentation est limitée à 1.2%, inflation comprise !

C'est dans ce contexte mouvant, instable, que le nouveau conseil municipal établit sa stratégie et mène ses projets, avec une grande vigilance budgétaire, en s'appuyant sur notre Communauté de Commune, en optimisant nos revenus et notre capacité à bénéficier de toutes les aides auxquelles nous sommes en droit de prétendre. Une gestion au plus serré des dépenses de fonctionnement,

Notre situation financière est bonne, aucun endettement, une bonne capacité d'autofinancement. Nous avons donc choisi de ne pas recourir à l'emprunt pour nos projets actuels, mais à un simple réajustement des 4 taxes dont le taux communal, très bas, trop bas, au regard des autres communes de la même strate, nous pénalisait pour obtenir des subventions.

Au-delà des travaux d'entretien courant, un projet « Cantine ». Nous devons nous battre pour maintenir nos classes, assurer des services scolaires et péri-scolaires de qualité et rester ainsi attractif pour de jeunes couples

pour l'année 2018 et les suivantes, nous devons rester vigilant quant à la pérennité du soutien de l'état, du conseil général et de la région tant au niveau des dotations que des subventions accordées afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire de la commune.

Je vous souhaite, au nom du personnel de la Mairie et de tout le Conseil Municipal, une très bonne et heureuse Année 2018.

Bernard MICHOT

LE PAYSAGE COMMUNAL

Equipe Municipale

Personnel de Mairie

Chantal Piécourt, Attachée Territoriale
Christine Rodolosse, Adjoint Technique Principal 1ere classe
Karine Sorre, Adjoint Technique Principal 1ere classe
Ingrid Martinez, Adjoint Technique 2^{ème} classe

Elus

Maire :

Bernard Michot

1^{er} Adjoint :

Huguette Depret, déléguée à l'enfance, à la vie associative et au tourisme

2^{ème} adjoint :

Didier Vayssières, délégué à la voirie communale, aux réseaux et au patrimoine bâti

Conseillers Municipaux :

Marie Claude Martinez
Karine Vidal-Piécourt
Christelle Guerret
Damien Trémolière
Alexandre Delpech
Jean-Luc Resseguier
Bernard Brugidou
Olivier Rames

Commissions Communales

1- Commission bâtiments communaux et aménagements

Michot Bernard, Vayssières Didier, Guerret Christelle, Brugidou Bernard, Vidal-Piécourt Karine, Resseguier Jean-Luc, Depret Huguette

2- Commission école, périscolaire et petite enfance

Michot Bernard, Depret Huguette, Guerret Christelle, Martinez Marie-Claude, Vidal-Piécourt Karine, Resseguier Jean-Luc, Brugidou Bernard

3- Commission solidarité, coordination sociales (personnes âgées, précarité, PMR)

Michot Bernard,

4- Commission environnement, cadre de vie, économie locale, agriculture

Michot Bernard, Vayssières Didier, Delpech Alexandre, Rames Olivier, Guerret Christelle, Tremolière Damien

5- Commission information et communication

Michot Bernard

6- Commission événementiel, culture et tourisme

Michot Bernard, Delpech Alexandre

Horaires Mairie

Ouverture mairie :

Lundi 14h-17h30
Mardi, jeudi, vendredi 9h-12h
Tous les 15 jours le samedi de 10h à 12h.

Contact:

Chantal PIECOURT
tél / fax : 05.65.21.03.33
Mail : mairie-de-pern@wanadoo.fr

Permanence de M. le Maire :

Lundi de 14h à 17h

Etat Civil 2016-2017

Naissances

FILHOL Livio, le 230 janvier 2016
FROMENTEZE David, le 18 mars 2016
MALMON Léo, le 5 avril 2016
FARRE Inès, le 16 mai 2017
CUILA Joséphine, le 30 août 2017
FABRE Enorah, le 20 octobre 2017
ALBOUYS Lou, le 28 octobre 2017

Décès

COUDERC Emile, le 29 mai 2016
LINON (éps RAMES) Odette, le 18 septembre 2016
COULONGE Marie-Thérèse, le 14 février 2017
RUIZ Rolande, le 21 février 2017
DENUE Christian, le 20 mai 2017
VALMARY Ida, le 24 mai 2017
MAURY Jean-Paul, le 18 août 2017
VIALATTE Paul, le 18 novembre 2017
BONNAFOUS Cathy, le 12 décembre 2017

Mariage

DUPEYROUX Sarah et MALMON Gaétan, le 29 juillet 2017

Evolution de la population

Pour Mémoire on distingue trois types de population :

Population municipale

Personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune.

Population comptée à part

Personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune (résidences secondaires, pensionnaires d'établissements scolaires, de maisons de retraite, majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le

LE PAYSAGE COMMUNAL

territoire de la commune et qui résident à l'extérieur pour leurs études...).

Population totale :

Somme des deux populations.

Données Insee Populations légale au :	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
1er janvier 2011 - Recensement 2008	430	41	471
1er janvier 2016 - Recensement 2013	494	38	532
1er janvier 2017 - Recensement 2014	477	24	501

Des logements à usage locatif en construction permettent d'anticiper une augmentation de la population à court terme et une arrivée probable de jeunes couples avec enfants.

Permis de construire

2016

Maison individuelle (L'estang)

2017

Maison individuelle (Les Tuileries)

Aménagement maison et création de 2 logements locatifs (Bout de la Côte)

Maison individuelle (Bru)

Aménagement maison et création de logements locatifs (Centre Bourg)

Artisans, Entreprises et Commerçants

Assistante Maternelle :

Monique Pécourt : 05 65 21 09 94

Marie-Claude Laville : 05 65 21 00 72

Artisanat d'Art :

Tapisserie-Peinture

Atelier ARTEXTURE : 05 65 21 90 93

Digitopuncture

Christine Rodolosse : 06 48 68 73 79

Disco-Mobile

Digilight : 05 65 31 81 15

Ebéniste :

Jean Louis Mirc : 05 65 21 09 49

Fermy Jean-Luc : 05 65 21 05 65

Entreprise de travaux agricoles :

ETA Trémollières : 05 65 21 01 10

Bouchet Bruno : Terry

Entreprise de petits travaux :

Allo Seb : 07 86 53 55 24

Espaces verts :

Parcs et jardins de la Combe Pauque: 05 65 21 08 80

Forgeron - maréchal ferrant :

Rémy Rothan : 05 65 21 70 97

Perrier Nicolas : 06 07 56 05 09

Garagiste:

Fabre Christian: 06 84 23 89 76

Informatique :

Tom JOSEPH : 07 86 53 40 37

JIVANA Yoga :

Nathalie Bousquet : 05 65 21 01 57

Menuisier :

Didier Lalbertie 05 65 21 03 46

Maçons :

Jean-Luc Bonnet : 05 65 21 08 05

Alain Delort : 05 65 21 00 23

Peinture :

Peinture-Déco 46 : 06 85 16 20 74

Plombier - Ramonage:

Patrice Maury : 07 86 14 12 91

Vente de pâtisseries :

Délices du Quercy Blanc : 06 07 58 21 90

Vente de viande bovine :

La ferme Quercy Bio : 05 65 21 06 60

Les Vignassous : 05 65 2103 26

Vente de viande ovine

La Ferme de Fontanet : 05 65 21 02 63

Pern, la CCQB et le SCoT

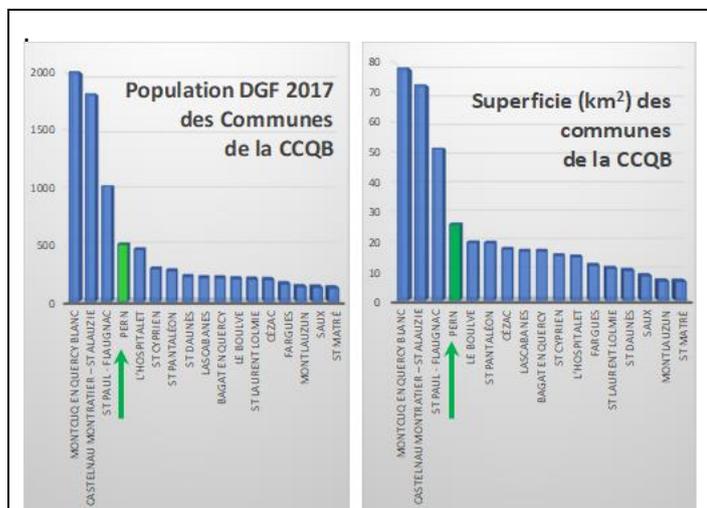
Ce n'est pas le titre d'une fable de La Fontaine qui vous serait inconnue. Ce sont plus prosaïquement les deux acronymes de composantes territoriales qui englobent Pern et s'emboîtent façon poupées russes. Ces composantes font donc partie de notre paysage et impactent fortement sur notre vie, nos compétences, nos décisions, nos projets futurs.

La CCQB

En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) les Communautés de Communes doivent atteindre un seuil de population de 15000 habitants. Les 2 communautés de Communes de Castelnau Montratier et de Montcuq, bien que comptant seulement environ 9200 habitants, ont eu par dérogation l'autorisation de se regrouper le 1^{er} janvier 2014, donnant ainsi naissance à la Communauté de Communes du Quercy Blanc, la CCQB.

Rassemblant initialement 23 communes, elle en regroupe aujourd'hui 17, trois Communes Nouvelles ayant vu le jour :

- Castelnau Montratier-Sainte Alauzie depuis le 01/01/2017
- Montcuq en Quercy Blanc qui regroupe Montcuq, Valprionde, Sainte-Croix, Lebreil et Belmontet depuis le 01/01/2016
- Saint Paul-Flaugnac depuis le 01/01/2016



Pern, avec 501 habitants est la plus peuplée mais aussi la plus grande (25,66 km²) des Communes immédiatement derrière les trois Communes Nouvelles.

Une 4^{ème} commune nouvelle « Lendou en Quercy » doit voir le jour au 1^{er} janvier 2018. Elle regroupera Lascabanes, Saint-Cyprien et Saint-Laurent-Lohme, totalisant ainsi 705 habitants.

De plus en plus de compétences échappent aux communes et sont transférées aux Communautés de Communes. L'idée sous-jacente est, bien sûr, de mutualiser les moyens

afin de réduire les dépenses, ou tout au moins de contenir les coûts.

Ces compétences toujours plus larges des communautés de Communes nécessitent de notre part la plus grande vigilance pour défendre les intérêts de la commune. Parmi les 43 Conseillers Communautaires issus des différentes communes, trois élus représentent et défendent les intérêts de Pern et de ses habitants en s'impliquant dans plusieurs commissions clés :

Bernard Michot :

- Commission « Urbanisme, Environnement, Habitat, SCoT, Energies »
- Commission « Economie - Finances »

Huguette Depret :

- Commission « Tourisme et Affaires Culturelles »
- Commission « Communication »

Christelle Guerret :

- Commission « Enfance-Jeunesse, Vie Scolaire, Affaires Sociales et Sport »

Le SCoT

Le « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT) est un document d'urbanisme et de planification intercommunale. Il a pour objectif de fixer les orientations de développement urbain et d'aménagement de l'espace dans le respect des équilibres entre les secteurs urbains, les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Le Scot de Cahors et Sud du Lot intègre 4 Communautés de Communes :

- La Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
- La Communauté de Communes du Quercy Blanc,
- La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne,
- La Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Le SCoT a un rôle intégrateur. Par exemple, les PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) doivent être compatibles avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et les Plans de Déplacements Urbains (PDU).

Adieu PLU, bonjour PLUI

Encore une compétence qui échappe aux Communes. Depuis le 27/03/2017, les communautés de communes ont compétence pour élaborer un PLUI. Il y a donc eu depuis cette date transfert effectif de la compétence urbanisme de la commune de Pern à la CCQB.

La vocation du PLUI est de rassembler les élus dans une vue partagée du territoire tel que le vivent les habitants qui franchissent quotidiennement les limites municipales. Ceci dans le respect de la diversité et des spécificités des communes membres.

Le PLUI est donc un moyen d'adapter l'action politique locale aux évolutions majeures des modes de vie des habitants et acteurs économiques du territoire.

LE PAYSAGE COMMUNAL

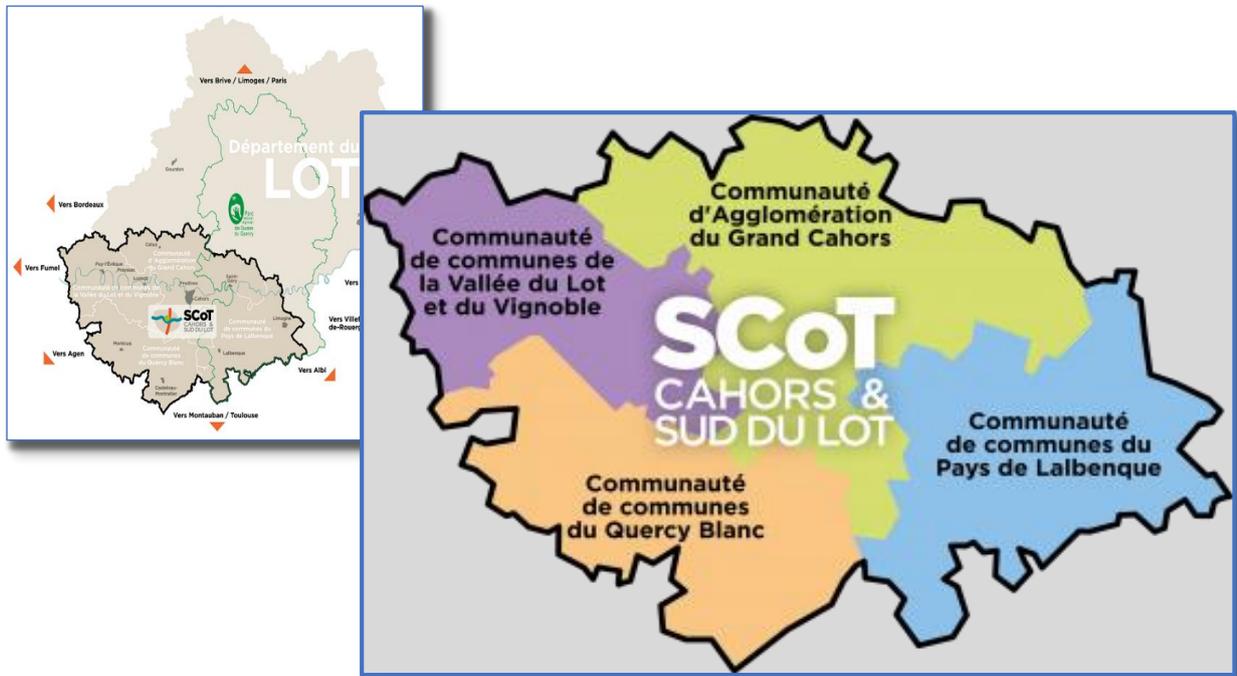
Il s'agit d'organiser la programmation de l'habitat social et les aides aux programmes privés (dispositif ANAH) ; De donner une approche cohérente de l'habitat au niveau communautaire : D'afficher cohérence et transparence en matière de réglementation urbanistique. En résumé, de partager une vision communautaire et solidaire du territoire.

On peut estimer à 3 à 4 ans le temps nécessaire pour mettre les PLU des communes en adéquation avec le PLUi et en conformité avec le SCoT. Pour réaliser son PLUi, la CCQB s'est rapprochée de la Communauté de Communes du pays de Lalbenque Limogne. Les 2 communautés ont embauché une personne qui travaillera à mi-temps pour Lalbenque et à mi-temps pour la CCQB. Cette personne devra travailler en étroite collaboration avec le cabinet

d'étude en charge de la réalisation du PLUi et bien sûr selon les directives du SCoT.

Si un SCoT a vocation à «structurer» un territoire, un PLUi en gère les détails. Parmi les axes et les idées sous-jacentes du SCoT :

- Régulation (arrêt ?) des extensions réseaux,
- Contrôle (baisse ?) des surfaces constructibles. Les superficies à construire devraient être accordées selon les permis précédents.
- Faire progresser la ceinture de cahors,
- La ddt ne traitera plus l'urbanisme,
- Obligation de construire autour des bourgs (fin du mitage)



Dotations aux communes, la chute libre

Le projet de loi de finances 2018 est maintenant arrêté. Le montant global de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est stabilisé par rapport à 2017, mais cela ne signifie pas pour autant que chaque commune percevra en 2018 un montant de dotation identique à celui de 2017.

Par ailleurs, les FDPTP (Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) baissent encore cette année de 17% (-65 M€) alors que ces fonds devaient compenser les pertes de ressources liées à la suppression de la taxe professionnelle.

S'agissant des dotations destinées à soutenir l'investissement local, les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation politique de la ville (DPV) sont maintenus à leur niveau de 2017, mais il y aura une réduction du montant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui passe de 816 millions d'euros en 2017 à 665 millions d'euros.

Dépenses de Fonctionnement : serrons la ceinture !

Dans la loi de finance 2018, un chapitre donne des détails quant à l'objectif de limitation de la progression des dépenses de fonctionnement pour les communes. Celle-ci sera limitée à +1,2% par an. Mais il faut savoir que cette limitation est calculée inflation comprise, contrairement aux engagements du ministre des comptes publics. Compte tenu des hypothèses d'évolution de l'inflation, cela conduit à une augmentation des dépenses de fonctionnement effective qui sera comprise entre +0,1 et +0,2% en 2018 et en 2019, puis à une baisse nette de -0,2% en 2020, de -0,55% en 2021 et en 2022.

Il s'agit là d'une mesure lourde de conséquences pour nos collectivités.

Taxe d'habitation, incertitude et inquiétude

C'était une promesse de campagne du candidat Macron. La taxe d'habitation est vouée à disparaître au moins pour 80% des ménages, peut-être 100% C'était une ressource pourtant essentielle à la vie de nos communes. Un des rares leviers sur lequel nous pouvions agir.

Le Gouvernement s'est engagé à compenser « à l'euro près » les dégrèvements de taxe d'habitation. Mais l'histoire montre que les compensations intégrales de ressources supprimées ne résistent pas longtemps à la recherche d'économies. Dès cette année un amendement du Gouvernement fait financer 60M€ de compensation de

taxe d'habitation par des crédits affectés à l'origine à la progression de la DSU et de la DSR. Pour cette raison, l'AMF (Association des Maires de France) a demandé que la suppression de la taxe d'habitation soit compensée par une nouvelle ressource fiscale dont la collectivité maîtrise l'assiette, le taux ou le tarif.

Pour l'instant on est dans le flou le plus total.

Il me paraît on ne peut plus surprenant, qu'un candidat devenu notre dirigeant, prenne une décision ayant un tel impact sur la vie des communes, sans avoir réfléchi semble-t-il à une solution de remplacement. Veut-il en fait la mort des communes ?

Fin de la Réserve Parlementaire

La nouvelle loi « pour la confiance dans la vie politique » a mis un terme à la réserve parlementaire. Les communes rurales, qui comptaient sur elle pour boucler leurs projets, payent ainsi les abus d'une minorité.

Chaque année, les élus de la République faisaient bénéficier associations et communes de leur circonscription d'une réserve discrétionnaire d'un montant de 130 000 euros par député et de 153 000 euros par sénateur.

Une aide substantielle et quasiment toujours légitime

Chaque année, 30 à 40 dossiers instruits par le ministère de l'Intérieur, dont les versements sont suivis par les comptables de la Direction des finances publiques permettent aux communes de boucler la rénovation des bâtiments communaux, le financement des écoles, de la voirie... avec la bénédiction du préfet car, en réalité, c'est lui le surveillant général de la réserve parlementaire.

C'était un souffle d'air, même s'il était minime.

Quant à savoir si la réserve parlementaire va être remplacée, la question reste posée. Aucun dispositif de substitution n'est concrètement envisagé dans l'immédiat. Peut-être ces fonds viendraient-ils abonder la DETR ? A suivre ... Il faut espérer que l'éradication de la réserve parlementaire ne pénalisera pas l'investissement local tandis que députés et sénateurs auront rompu eux-mêmes leur rapport au territoire au sein duquel ils sont élus.

Haut Débit : des avancées à petit débit

Il y a, semble-t-il une vraie volonté des administrations pour supprimer les « déserts » en terme de communication. Un investissement à hauteur de 71 M€ a été débloqué pour le déploiement du haut et très haut débit pour tous. Emmanuel Macron veut une couverture intégrale du territoire en 2020. On doit donc garder espoir !

Le syndicat mixte « Lot Numérique » met en œuvre un projet global d'aménagement pour apporter à tous les

lotois un haut débit de qualité et engager cette transition vers le très haut débit.

En juillet 2017, les travaux ont démarré pour plus de 1556 foyers sur les communes de Glanes, Beaugard, Touzac, Soturac, Duravel, Thédillac, **Pern**, Fajoles, Mascalt et Nadaillac-de-Rouge.

Dans cette première phase, les opérations de montée en débit visent à améliorer l'accès internet en prolongeant la fibre optique et en rapprochant les armoires ADSL des habitations. Le petit chantier près du carrefour Pern-Boisse-Castelnau, est destiné à amener dans les prochains mois la fibre optique. Les travaux engagés vont permettre aux foyers de bénéficier de débits de 10 à 20 Mbits/s. La mise en œuvre est prévue pour le premier trimestre 2018.

A NOTER : Il y a deux représentants de la CCQB à Lot Numérique. Titulaire : M. Patrick Gardes (Maire de Castelnau-Sainte-Alauzie) ; Suppléante : Madame Christelle Guerret (Conseillère Municipale, Pern)

GEMAPI : un nouvel impôt local ?

GEMAPI, un gentil nom à la sonorité presque enfantine pour « Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ». Mais un gentil nom qui cache certainement une nouvelle taxe.

Son ambition ? Financer la protection des zones humides, la gestion des zones de rétention, la construction des barrages, de berges ou de toutes autres digues. Etant préférable d'avoir une gestion par bassin, il nous est proposé d'adhérer à 3 syndicats mixtes existants (qui devront éventuellement évoluer au niveau de leurs statuts) :

- le syndicat mixte de la Grande Séoune
- le syndicat mixte de la Barguelonne et du Lendou
- le syndicat mixte du Bassin du Lemboulas

La compétence GEMAPI devient obligatoire pour les communautés de communes au 1er janvier 2018.

La gestion des cours d'eau est actuellement assurée par le « syndicat des cours d'eau de Montcuq, Castelnau et Lalbenque ». Jusqu'à présent, cette gestion était financée par de nombreux intervenants que sont bien sûr les communes, mais aussi l'État, les régions, les départements.

Mais l'État a décidé de se délester de cet impôt. Encore une nouvelle compétence des Communautés de Communes, mais bien sûr sans le budget qui va avec !

Seules les communes et les intercommunalités s'y attèleront. De là, pour elles, deux possibilités : rogner sur le budget existant, ou créer une nouvelle taxe dédiée.

Exit les « Nouveaux » Rythmes Scolaires ?

A la rentrée 2014, toutes les communes avaient eu l'obligation de mettre en place, à leur charge, la réforme des rythmes scolaires : 4,5 jours avec mercredi matin travaillé et Temps d'Activité Péri-scolaires (TAP).

Cette organisation du temps scolaire, basée sur les conclusions des chronobiologistes, avait pour objectif pédagogique de favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, le temps pédagogique finissant plus tôt l'après-midi, suivi d'un temps d'accueil périscolaire, avant la garderie du soir.

Trois ans à peine après leur mise en place, le glas de ces nouveaux rythmes scolaires semble avoir sonné !

En effet, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale donne la possibilité aux équipes pédagogiques, sans concertation avec les communes, de pouvoir revenir à une organisation du temps scolaire de 4 jours.

Plus de 43 % des communes ont déjà fait ce saut en arrière Optant pour la semaine de quatre jours dans les écoles publiques, dès la rentrée 2017.

Concernant les TAP, un « Plan Mercredi » est en cours d'élaboration par le ministère Ce « Plan Mercredi » permettrait « de travailler sur les contenus périscolaires » (ou extrascolaires pour la semaine de quatre jours).

Les élus se retrouvent dans une situation particulière : Ils doivent gérer la question des rythmes scolaires, avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel encadrant (personnel de la Mairie). Ils doivent aussi s'assurer de l'intérêt (qualité d'apprentissage) et du bien-être des enfants. Bien que rien ne soit encore vraiment décidé dans nombre de communes pour la rentrée 2018, les questions des inégalités territoriales et de l'absence de véritable évaluation de la réforme de 2013 posent problème.

L'année scolaire 2017-2018 sera-t-elle la dernière avec un rythme de 4.5 jours et TAP ? Un retour à la semaine de 4 jours est à envisager très sérieusement pour la rentrée scolaire 2018.

Lire dans notre « Dossier Ecole » le chapitre consacré à une enquête réalisée auprès des parents d'élève et des enfants de l'école de Pern, ainsi que les conclusions du « Conseil d'Ecole du RPI » Pern-Lhospitalet-Cézac.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les PACS sont en Mairie

Depuis le 1er novembre 2017, la gestion des Pactes Civils de Solidarité (Pacs) devient une nouvelle compétence obligatoire des officiers d'état civil des communes.

La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle de novembre 2016 a organisé le transfert de la procédure des Pacs (déclaration, modification et dissolution, publicité et réalisation de statistiques semestrielles), qui était jusqu'à lors du ressort des greffiers des tribunaux d'instance, aux officiers d'état civil.

Rappelons toutefois que les notaires qui pouvaient exercer également cette mission la conservent. Elle est souvent utilisée par les contractants d'un Pacs lorsque ceux-ci disposent d'un certain patrimoine.

Location Tennis

Type de carte	Age	Tarif 2018
Annuelle Individuelle	Adulte	30€ - 35€*
	Enfant (-15ans)	15€ - 20€*
	Etudiant	20€ - 25€*
	Couple	40€ - 50€*
Annuelle Familiale	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	45€ - 60€*
Familiale été	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	30€ - 45€*
Semaine	Adulte	15€
	Enfant (-15ans)	10€

*Non-résidents sur la Commune

Les cartes sont délivrées en Mairie (tel : 05 65 21 03 33)

Location Salles Municipales

Salle de Terry

Louée uniquement aux habitants de Pern et de Terry.

Location : 50€

Caution : 150€

Réservation : Didier Vayssières (tel : 06 73 61 55 89)

Paiement : **chèque uniquement** à la régie de la Mairie, après validation de la réservation.

Les clés seront délivré par Didier Vayssière sur présentation de la quittance remise par la Mairie.

Salle du Presbytère

Gratuite pour les associations de Pern.

Louée aux habitants de Pern et de Terry 30€ ; caution 30€

Réservation : Mairie (tel : 05 65 21 03 33)

Nouveaux Tarifs du Cimetière

Nous avons apporté deux changements majeurs au cimetière cette année.

Le premier concerne la durée des concessions. Elles étaient uniquement de 50 ans jusqu'à présent, une durée tout à fait adaptée à une population qui a ses racines sur la commune et dont les descendants restent durablement sur notre commune, ou tout au moins y gardent des attaches très fortes. En revanche, elle n'était pas adaptée aux nouvelles populations que des changements dans la vie professionnelle ou personnelle peuvent contraindre à changer de lieu d'habitation, parfois par des déménagements lointains. Nous avons introduit la possibilité de prendre une concession pour 30 ans seulement. En cela, nous harmonisons aussi notre offre avec celle de nombre de communes voisines.

Le deuxième changement, également dans le but de répondre à une demande nouvelle, a été de créer un funérarium et un jardin du souvenir. De plus en plus de personnes souhaitent en effet se faire incinérer. Le conseil municipal, à l'unanimité s'est prononcé pour un système de cavurnes, qui est celui qui s'intègre le mieux dans l'environnement, permettant un recueillement apaisé. Cet espace sera dans le courant de l'hiver entouré d'une petite haie.

Pour prendre en compte ces évolutions, nous avons actualisé les tarifs du cimetière, très anciens, et mis en place une tarification des cavurnes.

MAIRIE de PERN

NOUVEAUX TARIFS CIMETIERE

Dépositaire	1 ^{er} Mois	2 et 3 ^{ème} Mois	Mois suivants
Nouveaux Tarifs	Gratuit	10€	2€/jour

Concessions	30 ans	50 ans
Prix / m2	30€	40€
Caveaux simples (2,50 m2)	75€	100€
Caveaux doubles (5 m2)	150€	200€

Cavurnes (1 à 4 urnes) et plaques	30 ans	50 ans
Cavurne + plaque vierge	550€	750€

Jardin du Souvenir + plaques colonne	
Dispersion	Gratuit
Plaque vierge	35€

Tri des Déchets : Trop d'Erreurs !

Toujours énormément d'erreurs sont constatées dans certains bacs de collecte des déchets recyclables (poubelles vertes) de notre commune.

Améliorez la qualité de votre tri pour :

- ✚ améliorer les conditions de travail des agents de tri et de collecte ;
- ✚ améliorer la récupération des déchets recyclables ;
- ✚ réduire les coûts au niveau de la collecte et sur le traitement des erreurs de tri.

Des consignes pourtant simples :

✚ Bac vert = Déchets recyclables

➤ Autorisés

Les emballages en plastique, les pots de fleurs en plastique (vides !) les emballages en carton, en métal (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes), bouteilles et flacons en plastique..., tous les papiers, prospectus, revues, feuilles, enveloppes....



*CHEZ NOUS les plastiques se recyclent tous !



➤ Interdits

les sopalins, kleenex, seringues, verre, produits chimiques, couches culottes et autres couches, végétaux, textiles, litières d'animaux, restes de repas, viscères...

✚ Containers à verre

➤ Autorisés :

les bouteilles en verre, les bocaux vides, les verres d'emballage (type verre à moutarde). **Sans les bouchons ni les couvercles**



➤ Interdits :

Tous les autres types de verre sont interdits : vitrage, vaisselle, les verres pour boire, verres type « pyrex », ampoules, néons, miroirs, pare-brises. Ils doivent être portés à la déchetterie. La petite verrerie de maison (verres, assiettes...) peuvent être mis dans la poubelle normale (bac gris) s'ils sont en petite quantité.

QUELQUES ASTUCES

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Ne pas imbriquer les emballages entre eux, ils seront plus facilement recyclés

Bien aplatir les cartons volumineux pour éviter l'encombrement du bac vert.

Si vous avez des doutes ou des questions

sur le tri, n'hésitez pas à contacter

le SYDED au 05 65 21 54 30

DOSSIER DÉCHETS DOMESTIQUES

Les Encombrants

Les déchets végétaux, électriques,
volumineux ou dangereux

DOIVENT

être déposés en déchetterie

Encombrants (matelas, meubles...), déchets toxiques (piles, solvants peinture...), métaux (ferreux et non ferreux), batteries (véhicule et portables), végétaux (tonte de pelouse, feuilles, élagage), ampoules basse consommation (ampoules fluocompactes et tubes fluorescents), huiles (vidanges et fritures), bois non traité (palettes, caquettes...), gravats (briques, tuiles...), pneus (auto ou moto - 4 maximum) et électroménager, TV, PC...

C'est GRATUIT pour les particuliers

Un peu de civisme SVP !

**Ne rien laisser
autour des containers,**

Pas de verre abandonné au pied des bacs verts ou gris, ou des containers à verre !

Pas d'encombrants jetés pêle-mêle sur les sites à containers

C'est une question de sécurité

Ces amoncèlements, en particuliers les verres et débris de verre, représentent un grave danger de blessures tant pour les usagers que pour les employés du sictom.

C'est une question de respect

Respect de l'environnement, respect des employés du SICTOM qui n'ont pas mission de ramasser les détritrus en vrac, mais seulement ceux normalement placés dans les containers adéquats, respect de vos élus qui viennent ramasser et emporter à votre place vos ordures et n'ont pourtant pas mandat à se substituer à vous, respect tout simplement de la population de la commune, de nos visiteurs, de nos touristes.

Aucun déchet de quelque nature que ce soit ne doit être déposé à côté des bacs, aucun encombrant (mobilier, radiateurs, matelas, déchets de rénovations...) ne doit être mis dans les bacs.

Pour vos déchets volumineux ou toxiques, les déchetteries sont à votre disposition (voir les horaires ci-dessous).

Les encombrants abandonnés sur les aires de collecte ne sont pas ramassés par les services du SICTOM. Vous avez la chance que vos élus s'en chargent.

Voici ce que certains de nos concitoyens se permettent :



Un exemple parmi tant d'autres, de
l'état dans lequel nous trouvons
nos sites à containers.

Une vraie honte !

Le conseil municipal a engagé une réflexion quant au meilleur moyen d'identifier les contrevenants et pallier ce problème récurrent d'incivilité inadmissible.

IDEES :

VÊTEMENTS, LINGE ET CHAUSSURES

pensez aux bornes à textiles !

Tous vêtements et sous-vêtements, serviettes, torchons, rideaux, draps, coussins, plaids ... (même troués ou tachés). Maroquinerie (sacs à main, ceintures...) et chaussures attachées par paire (baskets, sandales, bottes...).

DÉCHETS DE JARDIN ET DE CUISINE

pensez au composteur !

Le compostage est une technique simple qui peut vous permettre de réduire jusqu'à 30% le volume de déchets jetés dans votre poubelle tout en générant un excellent engrais organique pour vos plantes ou votre potager.

Déchetteries et Horaires

Trois déchetteries sont à votre disposition à proximité immédiate : Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Lalbenque et Cahors. Vous pouvez toutes les utiliser et choisir en fonction de votre lieu d'habitation et des horaires d'ouverture. Excepté le Dimanche, il y en a toujours une prête à vous accueillir à proximité immédiate.

A noter : à Cahors, une antenne d'Emmaüs est présente sur le site de la déchetterie et récupère tout objet pouvant avoir une seconde vie.

DOSSIER DÉCHETS DOMESTIQUES

Horaires Ouverture Déchetteries	Castelnau 05 65 21 47 59	Lalbenque 05 65 20 17 46	Cahors 05 65 53 07 35
Lundi	14h - 18h	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Mardi	14h - 18h	9h - 12h	a.m. : fermée 13h30 - 18h30
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Jedi	Fermée	Fermée	8h - 12h 13h30 - 18h30
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Samedi	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 18h

Demande de composteur

Envoyer un courrier au syded du Lot :

**« les Matalines »
46150 CATUS**

- **Indiquer** : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone

- **Joindre** un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public.

Le Syded du Lot vous enverra le composteur dans la déchetterie la plus proche.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le SICTOM (syndicat mixte de collecte des déchets), où siège 1 délégué titulaire pour la commune de Pern, gère la collecte des ordures ménagères. Pour financer le service de collecte, le SICTOM perçoit la TEOM acquittée en même temps que votre taxe foncière (2017: taux TEOM = 13 %)

Le SYDED DU LOT gère contre facturation au SICTOM, les déchetteries (22 €/hab DGF en 2016 et 22,70 €/hab en 2017) ainsi que le traitement des déchets :

- les déchets recyclables (bacs verts) : centre de tri de Catus (voir prix à la tonne ci-dessous);

- les ordures ménagères non recyclables (poubelles grises) : enfouissement dans un département voisin (DRIMM de Montech) contre 130 € HT la tonne.

Le prix facturé à la tonne dépend de la quantité de déchets triés et de la qualité du tri !

Erreurs de tri cumulées = augmentation du pourcentage d'erreurs = augmentation du « taux de refus » = augmentation du prix à la tonne !

SICTOM MSQ	2014	2015	2016
Taux de refus (%)	21,63	25,04	25,48
Prix à la tonne (€)	70	70	65*

*modification grille tarifaire sinon le prix à la tonne aurait été de 70 €

Par ailleurs, la quantité de tri par habitant détermine l'indice de performance. Plus l'indice de performance est faible, plus il est générateur de surcoûts !

SICTOM MSQ	2014	2015	2016
Indice de Performance	Bon	Faible	Faible
Surcoût à la tonne (€)	0	+8	+8
Prix total à la tonne (€)	78	78	73

*sans modification de la grille tarifaire le prix à la tonne aurait été de 78 €

L'augmentation du taux de refus en 2016 n'a pas induit d'augmentation du prix à la tonne grâce à la modification des grilles tarifaires prises en compte pour le calcul du prix à la tonne.

Continuez à trier mieux et plus pour maîtriser les coûts !

BUDGET MUNICIPAL 2017

Quelques Rappels

Le budget communal est entièrement sous le contrôle de la Trésorerie de Castelnau-Montratrier-Sainte Alauzie, qui le valide lors de son établissement et en assure le suivi.

Les comptes sont divisés en deux chapitres : Fonctionnement et Investissement. Chacun étant subdivisé en deux postes : les Recettes et les Dépenses.

Il y a une passerelle polarisée fonctionnement vers investissement. Les projets en investissement sont donc abondés à partir du compte fonctionnement. En revanche les fonds alloués en investissement ne peuvent pas être reversés au budget fonctionnement.

Un budget doit bien sûr être en équilibre : Montant des dépenses = Montant des recettes. Il n'existe pas de ligne budgétaire « économie » ou « réserve ». Donc, lors de l'établissement du budget, les recettes non engagées sur des prévisions de dépenses sont positionnées sur des postes divers (en particulier « Section Services Extérieurs Entretien »).

Si certains postes de dépenses (fonctionnement ou investissement) ont été sous-évalués ou non provisionnés lors de l'établissement du budget, c'est à partir de ces postes qu'on réalise un virement vers la ligne budgétaire à provisionner. Ces « décisions modificatives » du budget initial doivent être validées par le Conseil Municipal.

Des investissements autofinancés

Les finances de la commune sont saines : Aucun endettement, une capacité d'autofinancement (CAF) supérieure à la moyenne de la strate, des impôts locaux parmi les plus bas, malgré une augmentation cette année.

Pour ses investissements, les deux leviers à disposition d'une municipalité sont le recours à l'emprunt et la fiscalité locale. Nous avons choisi d'adopter une politique d'investissement utilisant notre CAF, sans recours à l'emprunt. Ceci a nécessité d'agir sur notre fiscalité locale pour optimiser nos subventions

Notre investissement majeur est tourné vers l'avenir : Il s'agit de construire une cantine scolaire dans l'enceinte de l'école. Avoir une école en milieu rural est une chance. Nous devons nous battre pour maintenir nos classes, assurer des services scolaires et péri-scolaires de qualité et rester ainsi attractif pour de jeunes couples.

Ce projet est présenté plus loin dans un dossier spécial « Ecole ». Cet investissement permettra ainsi de libérer la

salle au-dessus de la Mairie pour lui donner une nouvelle affectation dont nous aurons l'occasion de discuter.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Gestion serrée des dépenses de fonctionnement : Pas de gaspillage. Bien entendu, nous restons extrêmement vigilant, les économies réalisées maintiennent notre CAF. Nous devons maintenant intégrer la limitation d'augmentation des dépenses dans notre prochain budget.

Pression fiscale et subventions

Afin de favoriser nos investissements présents et à venir, il était indispensable d'augmenter les impôts locaux.

La plupart des subventions, en particulier celles du Conseil Général du Lot, sont conditionnées à l'effort fiscal des communes. Or, notre effort fiscal (0.89 en 2016) était au-dessous du seuil moyen du Département (0.9) parce que ces taxes n'avaient pas été augmentées, ou seulement trop peu depuis de nombreuses années. De ce fait, les subventions qui nous étaient attribuées pour nos investissements, étaient pénalisées d'un malus. On perdait ainsi jusqu'à 10% de subventions pour chaque projet.

L'augmentation calculée au plus juste après diverses simulations réalisées avec le Contrôleur des Impôts nous a permis de franchir de 0.1 point le seuil fatidique de 0.90. Notre pression fiscale actuelle de 0.91 nous permet ainsi de maintenir notre CAF. Ce sera un point à surveiller dans les années futures. De petits ajustements annuels étant certainement préférable à un grand bond.

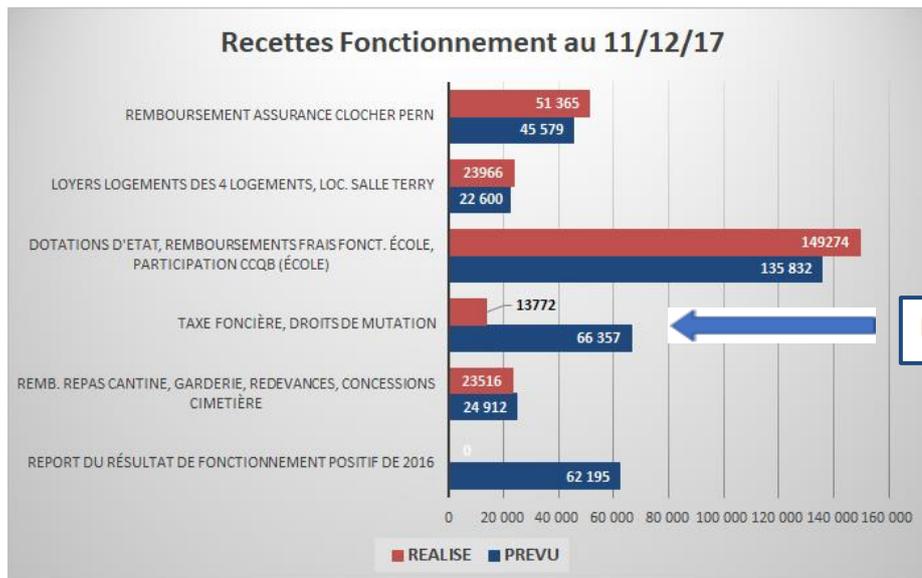
La taxe d'habitation va disparaître, peut-être, mais le principe d'effort fiscal restera.

	Taux Moyen Part Communale Lot 2016	Taux Part Communale Pern %				Produit 2016	Produit 2017
		2014	2015	2016	2017		
Taxe d'Habitation	9,19	6,4	6,91	6,91	7,74	30 680	33 731
Taxe Foncière sur les Propriétés Baties	13,72	4,99	5,39	5,39	6,04	16 283	18 501
Taxe Foncière sur les Propriétés non Baties	84,42	22,93	24,75	24,75	27,72	4 455	5 017
Cotisation Foncière des Entreprises	13,82	12,4	13,38	13,38	14,99	4 442	5 217
						55 860 €	62 466 €

Légende Tableau : Taxes locales 2016 inchangées / 2015. La légère augmentation de 2015 avait été trop faiblement estimée pour perdre le malus. L'augmentation 2017 lève cette limitation et augmente également notre produit brut.

BUDGET MUNICIPAL 2017

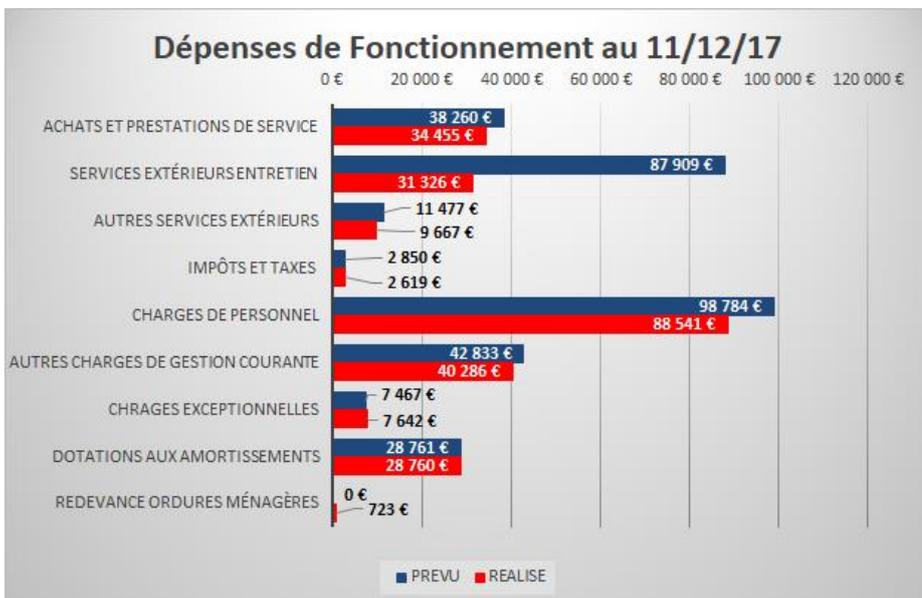
Recettes de Fonctionnement.



Au 11/12/2017:
TOTAL Prévu = 357 475 €
TOTAL Réalisé = 261 893 €

Reste à Percevoir = 53 000 €

Dépenses de Fonctionnement.



NOTA : La ligne budgétaire « Services Extérieurs Entretien » sert de « réserve financière » dans laquelle nous avons la possibilité de puiser pour régler des dépenses imprévues (fonctionnement) ou des dépassements de budget (investissements). Tous les montants non dépensés seront reportés au budget 2018 en « Résultat de Fonctionnement reporté ».

Au 11/12/2017:
TOTAL Prévu = 357 475 €
TOTAL Réalisé = 244 019 €

Association	Montant voté en Conseil Municipal	Montant Attribué	Commentaire
Parents du RPI	80	0	Dnr
Farandole	60	0	Dnr
Chemins en Quercy	50	50	
COC Castelnaudais	100	0	Dnr
Comité des Fêtes	300	0	Dnr
FNACA	30	30	
FOOT Quercy Blanc	100	100	
JIVANA	50	0	Dnr
Diane Pernoise	200	200	
La boule Pernoise	200	200	
Les Canailoux du Quercy Blanc	120	0	Dnr
Mutuelle Coups Durs	160	160	
Pique et Pousse	50	0	Dnr
Sapeurs Pompiers	100	0	Dnr
TOTAL	1 600 €	740 €	

Subventions aux Associations

Les subventions 2018 ne seront votées que si les associations en font la demande avant février 2018.

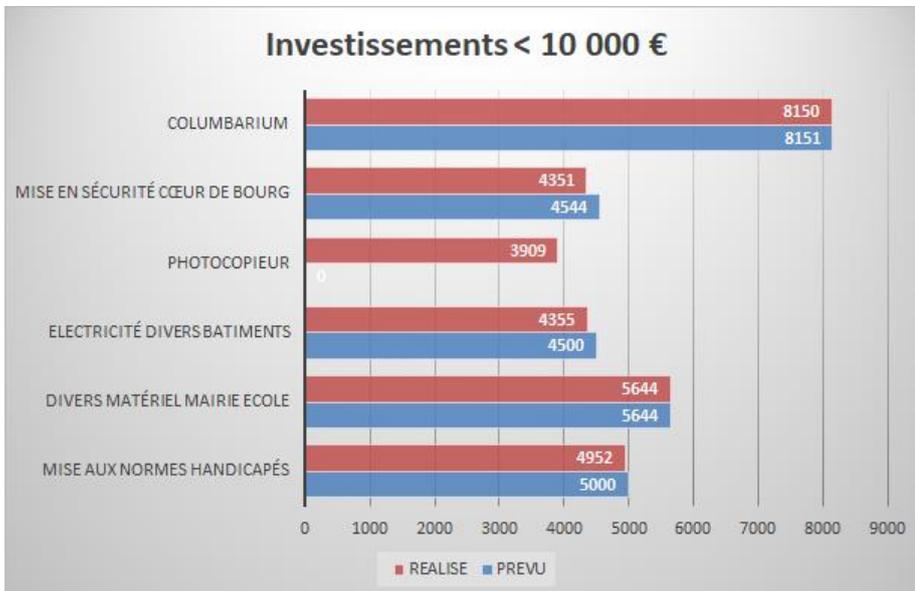
Documents à joindre:

- Lettre de demande de subvention
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- Dernier bilan financier
- Bilan prévisionnel pour l'année en cours

BUDGET MUNICIPAL 2017

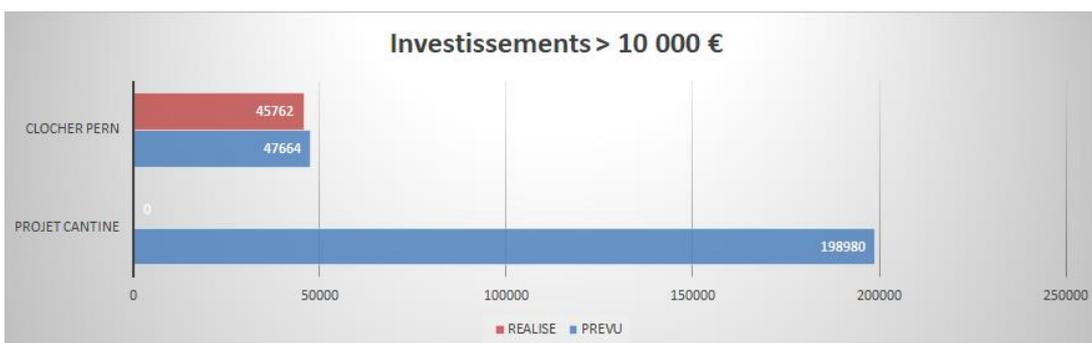
Dépenses d'Investissements

Investissements d'un montant inférieur à 10 000 €



- « Photocopieur » : non prévu au budget 2017. Remplacement du à panne irréparable du copieur en service (modèle reconditionné acheté en 2008).
- « Mise en sécurité cœur de bourg » : Rampes rue du Presbytère et passage protégé piéton place du village
- « Electricité Divers Bâtiments » : Mise aux normes
- « Divers matériel école Mairie » : Changements des rideaux extérieurs de l'école

Investissements d'un montant supérieur à 10 000 €



NOTA :

- Projet Cantine : dotations acquises : DETR (62 400 €) + Fond de Concours CCQB (13 450 €)
- Plusieurs Demandes en cours ou à venir : Fond FAST Département (10% montant total) + Région accessibilité et amélioration énergétique (environ 20 000 €)

Funérarium et Jardin du Souvenir

La société GRANIMONT avec son projet de Cavurnes (8 150€) a séduit le Conseil Municipal à l'unanimité. Deux autres prestataires ont proposé des projets à base de murs construits en élévation. Mais ces constructions n'avaient pour seul avantage que leur prix un peu plus faible. Peu élégantes, lourdes, ces solutions s'intégraient mal dans notre cimetière très aéré, simplement clos par des haies basses et auraient créé des verrues visuelles. D'autre part leur évolutivité n'était pas simple. Nous avons choisi de conserver sa sérénité au cimetière ainsi que son aspect ouvert, dégagé.

Huit cavurnes ont été installées. Chacune pouvant contenir jusqu'à 4 urnes funéraires. Le dimensionnement du funérarium permettra de créer huit cavurnes supplémentaires lorsque le besoin s'en fera sentir. Un jardin du souvenir complète cet aménagement. Une haie basse sera plantée en fin d'hiver pour structurer et identifier cet ensemble.

Entretien Voirie

Environ 70 km de voirie, divisée en trois catégories, sillonnent la commune de Pern (sans compter les deux départementales) :

✚ La Voirie dite « structurante » : 10 km

Il s'agit de routes qui relient deux villages ou deux voiries départementales. L'entretien en est entièrement pris en charge par la communauté de communes (CCQB).

✚ La Voirie communale : 60 km

Elle comprend toutes les places et rues de Pern et Terry, ainsi que toutes les voies communales et rurales goudronnées (45 km) et non revêtues, les chemins blancs (15 km). Les travaux sont réalisés par la communauté de communes. En 2017, ont été effectués pour 30 893 € de travaux.

✚ Travaux réalisés

Un total de 1,720 km de voirie a été goudronné, soit en travaux d'entretien (monocouche), soit voirie nouvellement goudronnée (bi- ou tri-couche).

2,830 km ont été empierrés et castinés.

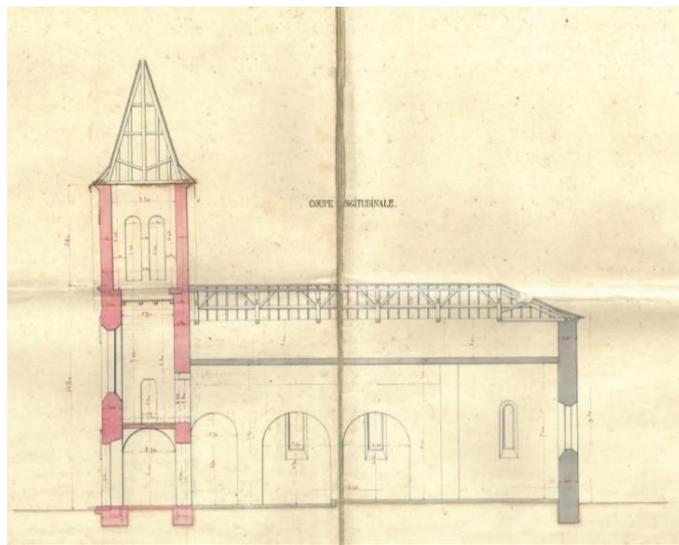
Divers aménagement (buses, ré-aménagement des aires à containers...) et Points à Temps (PAT) ont également été réalisés.

La voirie goudronnée est plus chère à créer, en revanche moins chère à l'entretien. Les chemins castinés ravinent d'autant plus facilement qu'ils sont en pente. Peut-être faudra-t-il en goudronner les portions les plus sensibles.

Essayons de respecter notre voirie, le budget alloué est conséquent.

Clocher de l'église de Pern

Un peu d'histoire. L'église de Pern a été édifée, semble-t-il, avec des matériaux provenant de l'ancien château au début du XIX^{ème} siècle. Cette première tranche de travaux ne comportait pas de clocher. Celui-ci n'a vu le jour qu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Les plans de l'ajout du clocher, conservés dans les archives de la Mairie, sont datés de 1878.



Le coup de foudre de Novembre 2016 lui avait causé d'importants dégâts au niveau des corniches, de la charpente et du revêtement d'ardoise. La société RODRIGUEZ BISEUL, experte en rénovation de monuments

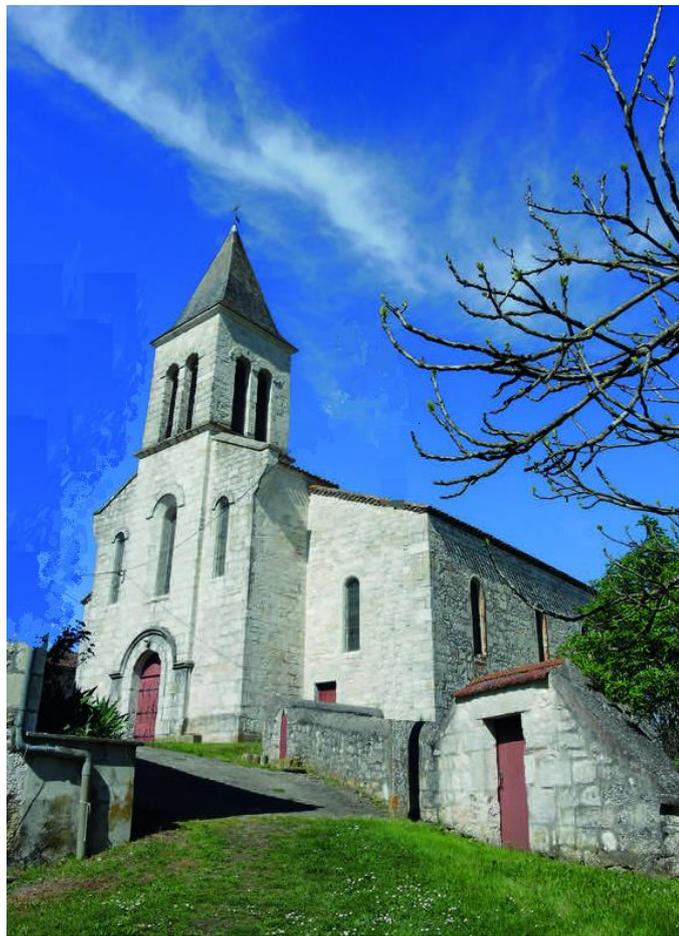


historiques a réalisé un magnifique travail. Le clocher a maintenant retrouvé toute sa beauté. Le mécanisme d'entraînement des cloches avait lui aussi été détruit. Le moteur ainsi que le module de commande programmable ont été changés. Cette modernisation offre une plus grande facilité d'utilisation.

Espérons que nous serons épargné par les prochaines tempêtes, et souhaitons de longues décennies de sérénité à notre clocher et à sa nouvelle toiture.

Chemins de Randonnée

Circuit des Chemins Anciens de Pern



Distance : 14,1 km
Durée : 04:00
Difficulté : Moyen
Balisage : Jaune
Lieu de départ : Mairie de Pern
Coordonnées GPS : 44.3288936 - 1.40466058

Circuit de la Fontaine de Pern



Distance : 9 km
Durée : 02:30
Difficulté : Facile
Balisage : Jaune
Lieu de départ : Mairie de Pern
Coordonnées GPS : 44.3287190 - 1.4046740

Deux Circuits à travers le plateau du Quercy Blanc pour découvrir un riche patrimoine, un bâti typique et un paysage naturel préservé. Venue d'une époque où l'homme construisait avec ce qu'il trouvait sous ses pieds, l'habitation traditionnelle est l'exact reflet du terroir sur lequel elle est implantée. Au sud de la vallée du Lot, sous la mince couche de terre, affleure cette pierre crayeuse qui a donné son nom au pays. Une pierre d'une qualité telle que tout le Quercy Blanc l'a utilisée pour la construction des maisons. Comme dans le reste du Lot, celles-ci sont traditionnellement bâties sur deux niveaux. Accessible par un escalier extérieur et un modeste perron appelé bolet.

RENSEIGNEMENTS : Office du Tourisme du Quercy Blanc :

Castelnau Montratier – Sainte Alauzie : 37 Place Gambetta, 46170 ; Tél. : 05 65 21 84 39
Montcuq en Quercy Blanc : 8 Rue de la Promenade, 46800 ; Tél. : 05 65 22 94 04

En Bref

✚ Accessibilité PMR

Nous avons mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) l'ensemble de nos bâtiments communaux, école, mairie, salle des fêtes de Terry, salle de réunion du Presbytère. Il s'est agit de modifier les toilettes, supprimer les marches et dénivelés, coller les marquages de sécurité. De petits plans inclinés préfabriqués ont été suffisant pour la Mairie. Une sonnette a aussi été ajoutée. Un plan incliné a été créé à la salle des fêtes de Terry.

Aucun travaux n'a été réalisé dans la salle située au-dessus de la Mairie. Sa mise aux normes pour personnes à mobilité réduite avait été chiffrée et le coût en est exorbitant. C'est l'une des raisons qui nous a conduit à envisager la création d'une cantine dans l'enceinte même de l'école. Cette adaptation PMR sera intégrée aux futurs travaux lorsque un projet d'affectation se dessinera.

✚ Panneau d'affichage

Un panneau d'affichage est à la disposition de chacun. Il est situé à côté de l'ancienne école privée, à proximité immédiate de la place du village.

✚ Fontaine de Ferré

La fontaine de Ferré, fontaine communale devenue quasiment inaccessible, a été débroussaillée. Pour en faciliter l'usage, un empierrement va être réalisé.

✚ Sécurité village : passage piétons

Actuellement, les enfants de l'école publique doivent traverser la route et la place du village pour accéder à la salle communale qui leur sert de cantine et de salle multi-activité (sport) située au-dessus de la Mairie. Un cheminement piéton a été tracé au sol pour sécuriser le déplacement des enfants et faciliter la gestion de ces déplacements par leurs accompagnants.

✚ Rampes presbytère (suite et fin)

La rampe surplombant la route à l'entrée du village, le long de la rue du presbytère est maintenant posée sur toute la longueur.

✚ Eclairage rue de l'école

Un éclairage automatique à LED par trois spots à détection de présence ont été installés pour sécuriser parents et enfants.

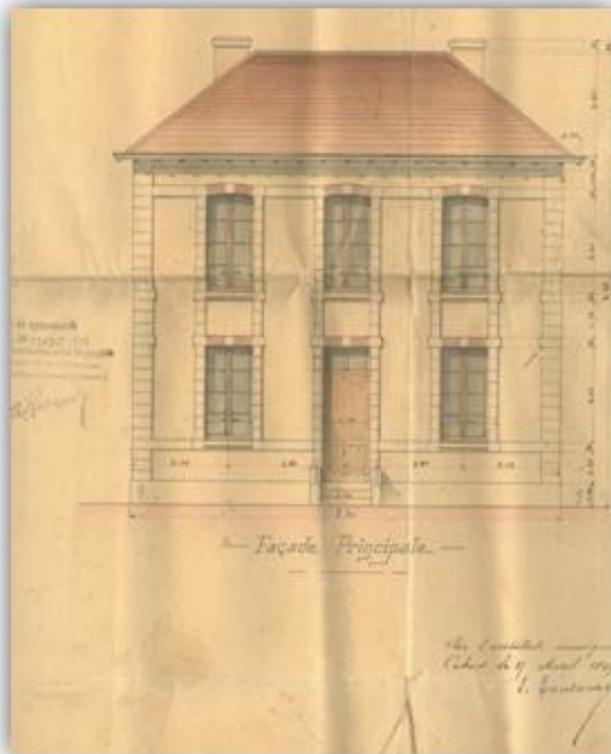
✚ Eclairage public Pern et Terry

Nous sommes parfaitement conscient de la vétusté de notre éclairage public tant à Pern qu'à Terry. Certains lampadaires sont si vieux, qu'il n'existe même plus d'ampoules pour changer celles qui sont grillées. Nous mettons tout en œuvre pour maintenir un maximum de lampadaires fonctionnels, en changeant ceux qui sont tellement obsolètes pour être réparés par des lampadaires de récupération fournis par la SPIE (notre prestataire entretien actuel).

L'ensemble de l'éclairage public sera entièrement revu lors des opérations d'enfouissement des réseaux (électricité, communications et assainissement), programmées pour 2019-2020. Un mobilier urbain neuf sera installé qui tentera de concilier éclairage public et respect des « nuits étoilées ».

✚ Entretien des Logements Communaux

Logement « Ancienne Ecole des Filles » : changements des menuiseries extérieures, fenêtres et porte d'entrée. Suppression des volets bois par des volets roulants motorisés. La façade est travaillée avec soin, soulignant les lignes en élévation du bâtiment. La suppression des volets (qui étaient dans un grand état de décrépitude) ont rendu toute son allure à ce joli bâtiment de notre centre bourg.



✚ Ecole

Une rampe de protection a été posée sur le côté du perron des salles de classe.

Un marquage au sol des nez de marche (antidérapant) a été mis en place.

Les rideaux extérieurs étaient en fin de vie. Réparés plusieurs fois, ils étaient déchirés ; les mécanismes manuels devenaient défectueux. Ils ont été remplacés par des rideaux montés sur rail (pour une meilleure résistance au vent) et motorisés.

Dossier Ecole

Avoir une école dans une petite commune est une chance. C'est un élément structurant majeur, un élément clé de tout développement futur. Nous y apportons et continuerons à y apporter toute notre attention.

La municipalité met tout en œuvre pour favoriser un accueil de qualité tant au personnel éducatif qu'aux enfants. Elle participe au financement des coopératives scolaires, prend en charge les transports pour les sorties, finance l'accompagnement des enfants dans les bus de ramassage, les spectacles et goûters, le Noël, l'achat de livres, de jeux pour les classes de maternelle et la garderie.

Nous sommes très attaché au bien-être et au bien-apprendre des enfants. Nous investissons dans les rythmes scolaires actuels en participant financièrement aux Temps d'Activité Périscolaires. Ces rythmes sont remis en cause. Nous avons réalisé une enquête présentée dans ce dossier.

Les travaux d'amélioration, entretien, sécurisation sont réalisés en temp réel, au fur et à mesure des besoins dans les bâtiments scolaires. Un grand chantier à venir porte sur la création d'une cantine scolaire intégrée au campus de l'école.

BM

Le Mot des Enseignants

L'école du village accueille cette année 37 enfants du CE1 au CM2 répartis dans deux classes (CE1-CE2 et CM1-CM2). L'enseignement est assuré par Véronique Bastide (CM1-CM2) et Vincent Carrière (CE1-CE2).

La cantine, la garderie et le temps périscolaire sont pris en charge par Karine Sorre et Christine Rodolosse. Celles-ci initient notamment les élèves à la relaxation, à la danse et leur permettent de créer des objets et des œuvres graphiques. Un partenariat intéressant a pu être mené cette année avec le club de pétanque et a permis aux enfants de pratiquer ce sport.

Les locaux, nettoyés quotidiennement par Ingrid Martinez et entretenus par la mairie, sont agréables et permettent d'accueillir les élèves dans d'excellentes conditions.

Claudie Bousquet, par un apport régulier de livres de la bibliothèque départementale et du bibliobus, encourage la découverte de nouveaux ouvrages enrichissant les lectures des élèves.

L'année scolaire a bien débuté à l'école avec de nombreux projets. Un journal scolaire est édité par la classe de CE1-CE2. La vente de ce journal se fait au profit de la coopérative scolaire et finance les sorties et achats au service des travaux coopératifs des élèves.

Tous les élèves participent aux rencontres USEP. Ces rencontres finalisent un travail mené en classe autour d'une pratique sportive : cross, jeux collectifs, escrime, athlétisme. L'USEP prête également du matériel spécifique que les élèves utilisent durant l'année : kits d'escrime, mollkj.

En outre, les élèves bénéficieront dans l'année d'un partenariat avec les fédérations françaises de basket et de golf. Un intervenant en basket interviendra dans la classe de CM1 et CM2 et un intervenant en golf initiera tous les élèves à ce sport.

Au niveau des sciences, deux projets rythmeront la vie des écoliers.

Pour la classe de CE1-CE2, un travail sera mené en lien avec la fédération de pêche autour d'un élevage de truite en classe (éclosion, observation des alevins).

Le SYDED apportera son expertise autour du thème de l'eau pour les CM1-CM2.

Enfin, le parcours culturel des élèves sera enrichi grâce à l'action École et Cinéma. Trois films seront vus au cinéma ABC de Cahors (Ernest et Célestine, Le Kid, La belle et la bête). Grâce à un travail pédagogique mené dans les classes, les élèves vivront une véritable initiation au cinéma et seront guidés pour mener une analyse filmique.

Un cycle cirque, en lien avec un intervenant extérieur et l'école maternelle de Lhospitalet, permettra aux élèves de découvrir des activités de jongle, d'équilibre sur objet, d'acrobatie et d'expression. Un spectacle à l'attention des parents clôturera ce cycle d'apprentissage. La classe de CM1/CM2 approfondira ce travail dans le cadre d'une sortie scolaire avec nuitée en fin d'année scolaire.

Les différentes sorties sont financées par la coopérative scolaire et par l'association des parents d'élèves. Ainsi, les sorties scolaires sont entièrement gratuites pour les familles.

L'école a en charge de guider les élèves vers la maîtrise de connaissances et compétences inscrites aux programmes officiels mais également de les former en tant que futur citoyen à la coopération, la solidarité, l'engagement. Nous sommes certains que ces projets, riches et formateurs, concourent à la réussite de chacun.

TAP et Rythmes Scolaire

Un questionnaire divisé en trois chapitres, a été établi à l'attention des parents et des enfants pour recueillir dans un 1er chapitre leur appréciation des Temps d'Activité Périscolaires en place depuis la rentrée scolaire 2014. Le 2ième chapitre leur permettait d'évaluer le rythme actuel de 4,5 jours. Dans le 3ième, il

DOSSIER ÉCOLE

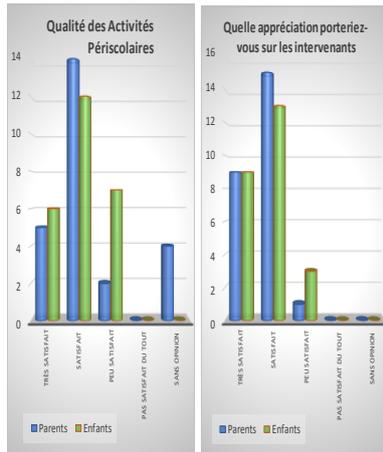
s'agissait de connaître leur perception du « meilleur » rythme dans l'intérêt des enfants.

Conclusion générale : importante motivation des parents, nombreux à répondre, apportant pour la plupart des réponses argumentées, très constructives. 22 parents et 26 enfants ont participé à ce questionnaire (sur 38 enfants scolarisés). Qu'ils en soient ici remerciés.

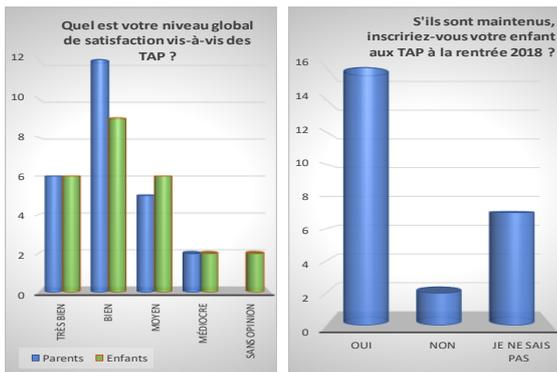
Rapide analyse des résultats. Je ne vais pas reprendre toutes les questions (22 questions posées), mais dresser les grandes lignes de cette consultation.

Tout d'abord, concernant les temps périscolaires.

76% des parents et 72% des enfants sont « très satisfaits » ou « satisfaits » des activités proposées et plus de 90% de la qualité des intervenants. C'est un vrai plébiscite ! Parents et enfants ont d'autre part fait des suggestions tout à fait judicieuses pour améliorer et diversifier les activités.



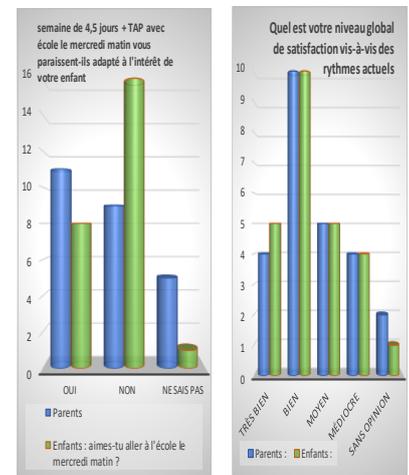
Lorsque parents et enfants sont interrogés sur leur satisfaction globale, 72% des parents et 70% des enfants sont « très satisfaits » ou « satisfaits ». en revanche, seulement 64% des parents serait déjà prêt à inscrire leurs enfants aux activités périscolaires à la rentrée 2018, montrant qu'il y a des éléments autres que les activités en elles-mêmes ou les intervenants qui président à leur choix.



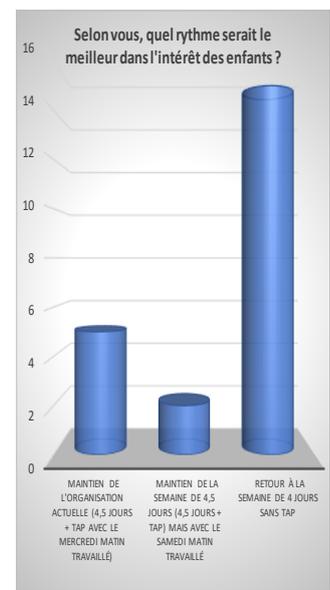
En ce qui concerne les « Nouveaux Rythmes scolaires » mis en place depuis la rentrée 2014, c'est-à-dire 4.5 jours avec mercredi matin travaillé et TAP, les parents étaient interrogés sur l'impact de ces rythmes sur la motivation de leur enfant envers l'école, sur leur faculté d'apprentissage scolaire, sur leur bien-être et leur comportement, sa fatigue, son relationnel avec les enseignants les adultes ou les autres enfants. 70% des parents n'ont décelé aucun changement par rapport à l'ancienne semaine de 4 jours, suggérant que les nouveaux rythmes n'ont eu aucun impact sur l'enfant.



De même, seulement 56% des parents expriment leur satisfaction vis-à-vis de la semaine de 4.5 jours et encore moins (44%) considèrent que ce rythme est bénéfique pour leur enfant. Les réponses des enfants sont encore plus tranchées ! Mais peut-être que la question de leur plaisir à aller à l'école le mercredi était-elle mal formulée.



Enfin, la troisième partie du questionnaire interrogeait les parents sur les rythmes qui leur semblait le mieux adapté aux enfants, dans leur propre intérêt. Trois choix étaient proposés ; les rythmes actuels ; semaine de 4.5 jours avec le samedi matin au lieu du mercredi matin travaillé plus TAP ; retour à la semaine de 4 jours. Leur réponse est sans ambiguïté : 60% des parents souhaitent le retour à la semaine de 4 jours.



Réuni en séance le mardi 7 novembre 2017, le Conseil d'Ecole a entériné ce vœux des parents et informera l'Inspection d'académie de sa position.

L'école Communale : un peu d'histoire

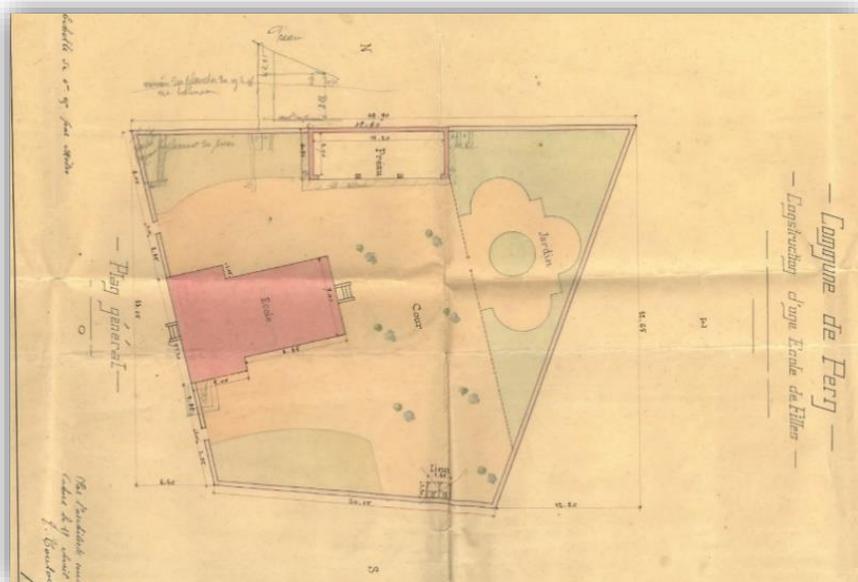
C'est un projet majeur de la municipalité, un projet important pour l'avenir de notre commune.

L'école communale de Pern qui accueille les élèves du RPI Pern-Lhospitalet-Cézac ne dispose pas de cantine au sein de l'établissement. La Mairie met à disposition des enfants et encadrants une salle communale, Mais celle-ci présente deux inconvénients majeurs. Elle est située à un premier étage, accessible uniquement par un vieil escalier extérieur en pierre. L'accès n'en est donc pas aménagé pour les personnes à mobilité réduite (or c'est obligatoire) et le coût d'un tel aménagement, compte tenu de la configuration, est exorbitant. De plus, pour parvenir au bâtiment hébergeant cette salle, les enfants doivent traverser la rue du centre bourg et la place du village, ce qui représente un grand danger, sachant que la visibilité est réduite.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a souhaité aménager une cantine au sein même de l'établissement scolaire en adaptant et en agrandissant l'ancienne salle de classe qui sert actuellement de bibliothèque et salle d'activités diverses pour les enfants.

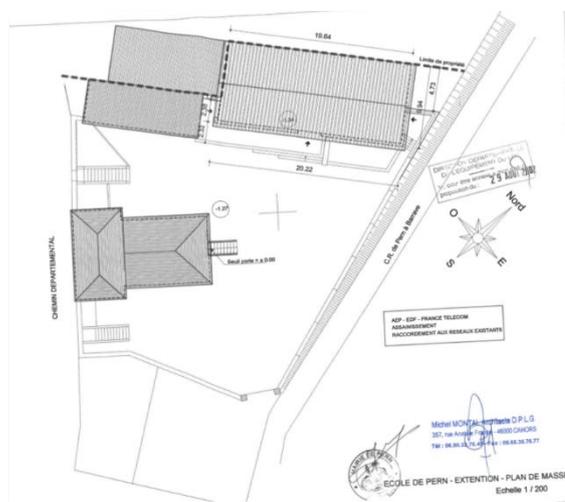
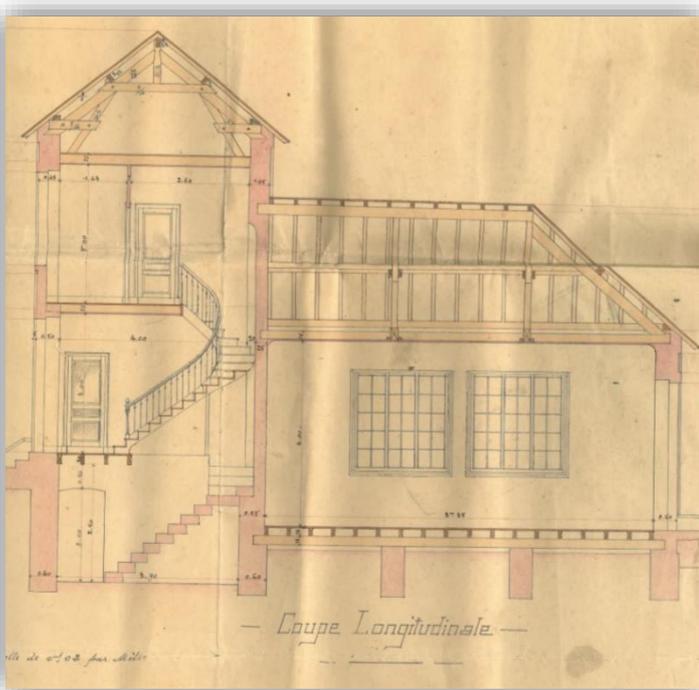
Un peu d'histoire. L'école actuelle est située dans la parc de l' »Ecole des Filles » édifiée en 1906. Le cahier des charges, extrêmement détaillé, ainsi que les plans sont conservés en Mairie.

construite sur l'arrière. La construction était de qualité, avec de grandes fenêtres autorisées par les techniques modernes de l'époque, innovantes dirait-on aujourd'hui. Elles consistaient en l'utilisation de linteaux en fontes au lieu des classique et vieux linteaux en pierres. Une petite



porte au sous-sol de l'habitation permettait une connection directe pour l'enseignant entre son domicile et la cour de récréation. On devrait d'ailleurs parler plutôt d'un parc, un vrai parc à la française ainsi que le révèle le plan d'ensemble. L'ensemble était complété d'un préau, sans doute celui existant actuellement en bord de route, bien que son positionnement sur le plan était un peu différent.

Cette école a fonctionné ainsi durant environ 1 siècle. Puis, pour faire face au développement de la commune, au nombre d'enfants croissant, deux nouvelles salles de



Le bâtiment comprenait en bord de route le logement de l'instituteur / institutrice. Une salle de classe avait été

classes ont été édifiées dans le parc en 2002. La municipalité, dirigée par M. Jean-Pierre Lafage avait pris le

DOSSIER ÉCOLE

parti d'une construction moderne, très lumineuse, agréable à vivre, à enseigner, à apprendre. Elle reprenait la pierre dans ses aménagements périphériques, permettant une belle intégration, et ne dénaturant pas le bâtiment initial.

En revanche, pas de cantine dans l'enceinte. les repas sont pris dans la salle communale située au-dessus de la mairie.

Le Projet de cantine

Initié par l'équipe municipale précédente, en veilleuse pendant un an, nous nous sommes remis au travail dès le 1^{er} trimestre 2017. Le projet initial a été retravaillé avec les ingénieurs et architectes du SDAIL pour l'adapter aux évolutions prévisibles de la population.

Un appel d'offre à la maîtrise d'œuvre a ensuite été lancée pour sélectionner un architecte. Madame Stéphanie Fleury (Ateliers du 15 Juillet, Montcuq) a été retenue.

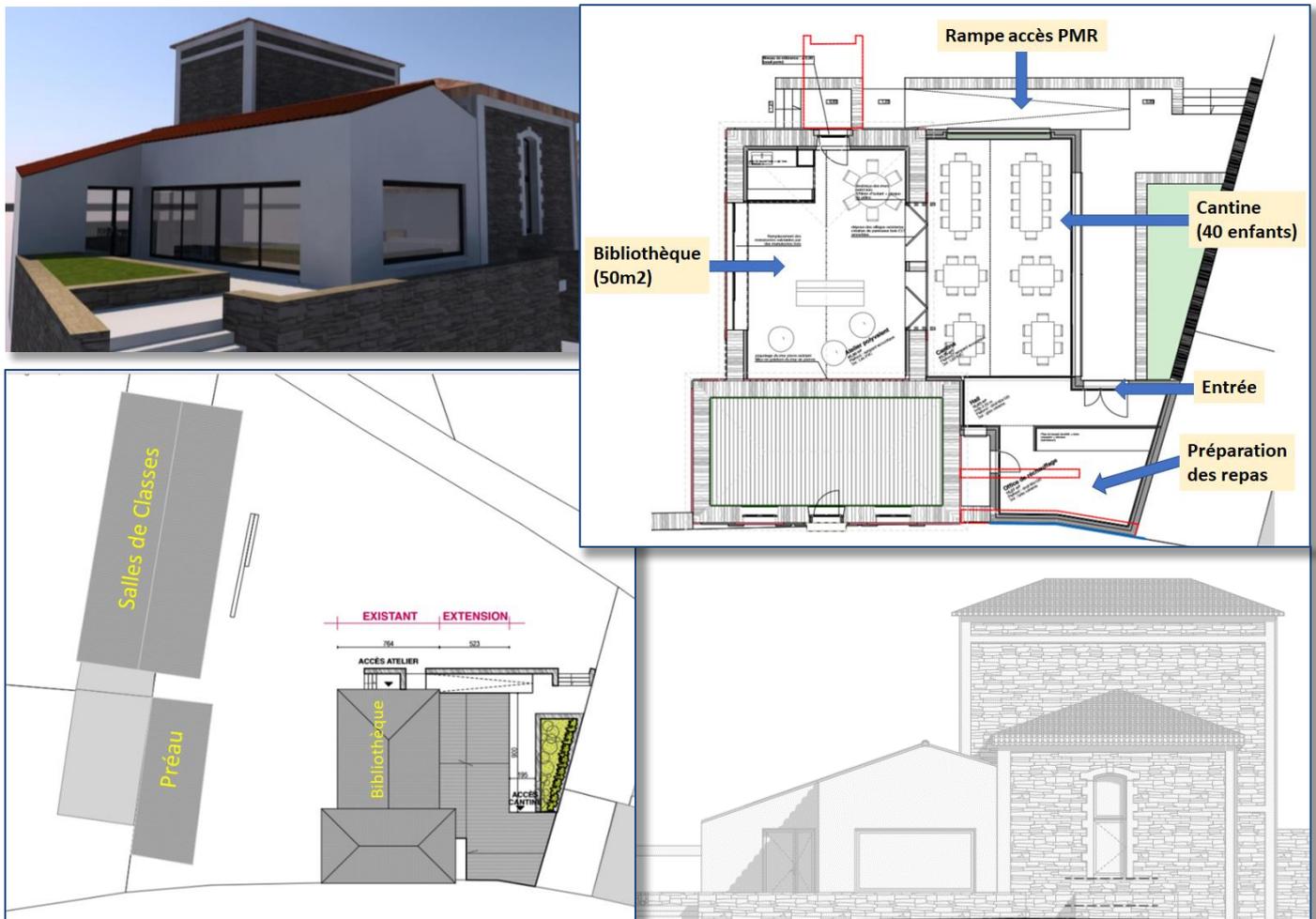
Une étroite collaboration a été mise en place entre le cabinet d'architecte, ses prestataires, le SDAIL et la Commission Bâtiment du Conseil Municipal. Après plusieurs aller-retours, un consensus se dégage, qui devra maintenant être débattu en Conseil Municipal pour validation d'un projet définitif. Quelques esquisses du projet sont présentées ci-dessous. Nous ne vous

présentons pas les plans détaillés qui sont retournés sur la table à dessin à des fins d'optimisation du programme.

Le montant estimé de l'ensemble du projet à ce stade est légèrement inférieur à 200 000 €. Le travail actuel est de retoucher, affiner les plans afin d'optimiser, voire réduire les couts pour un projet au plus juste de nos besoins.

En terme de financement, le projet a déjà été validé par la Préfecture (obtention de la DETR pour un montant de 62 400 €). Nous bénéficions aussi du fond ce concours de la CCQB pour un montant de 13 450 €). Ont dorés et déjà été provisionnés pour ce projet un total de 198 980 € (en incluant ces 2 subventions. Voir chapitre « Budget municipal). Aussitôt la version définitive du projet arrêtée (début janvier 2018), nous procéderons aux demandes de subventions complémentaires en particulier auprès du Département (fond FAST 10% du montant total du projet) et de la Région (amélioration énergétique et accès aux personne à mobilité réduite, environ 20 000 €).

Et comme un dessin vaut mieux qu'un long discours, surtout à ce stade où pas mal de détails restent à fixer, je vous laisse regarder, analyser, critiquer ... à partir des esquisses de l'avant-projet présentées ci-dessous.



VIE DES ASSOCIATIONS

Bénévoles, associations, vous êtes l'âme de nos communes. Sans vous, sans votre investissement, sans votre dévouement, sans votre attachement à notre territoire, nos communes seraient bien vides de sens. Ce serait certainement leur mort programmée à brève échéance.

Sachez que vous avez et que vous continuerez à avoir, mon soutien inconditionnel ainsi que celui de tous vos élus pour vous aider à imaginer, porter, et réaliser vos projets.

BM

Amitié Internationale en Quercy

Ateliers de Ventailac



**Dominique
MEDARD**
Granéjols
46170 L'HOSPITALET
Dominique.medard@
wanadoo.fr
06 82 28 84 19

« Elle était une fois »

estampe, gravure sur bois 20 x 20 cm

Ateliers de Ventailac



**Martine
AUGER**
Ventailac
46170 PERN
Martine.flora.auger@
gmail.com
06 19 07 38 46

« En route III »

empreintes de sachets de thé sur papier 50 x 65 cm

Ateliers de Ventailac



Kéber
Ventailac
46170 PERN
kleber231@gmail.com
06 86 72 49 21

« Figures libres VI »

Acrylique et tissus de mémoire 55 x 65 cm

AmiQ. Dont le siège est à Ventailac a été créée en 1998, elle a pour but : de développer, par des actions culturelles et éducatives telles que : expositions, conférences, musique, gastronomie, cours de français/ langues étrangères, etc, l'amitié entre les habitants du Quercy, venant de différents horizons géographiques et culturels et faire des échanges avec des artistes de tous les pays.

En 2017 l'association a organisé, dans son lieu « Les Ateliers de Ventailac » :

Expositions :

- 8 avril - 8 mai : Martine AUGER et Michel ROUBY
- 2 au 30 juin KAROLINDA
- 8 au 31 juillet Dominique MEDARD
- 1er - 23 Août Martine AUGER & Kléber
- 24 Août - 30 septembre Claude ABAD

Animations :

Du 8 au 16 juillet « l'Art en chemin » 3 randonnées animées pour la visite de 3 ateliers d'artistes à L'Estang, Estampe, Ventailac, sur les communes de PERN et L'HOSPITALET, 6 artistes de la région concernés:

Dominique MEDARD, Martine AUGER, Anna KLOTH, Ruth VAN EXEL, Bruno JOSEPH, Kléber.

Le 16 juillet spectacle de Jean PAULY

- Le 30 septembre Georges PETIT compose un concert inspiré par les tableaux de Claude ABAD.

Stage :

- De linogravure, dirigé par Jacques MOIROUD

Echange :

- Du 15 au 30 mai, Martine AUGER et Kléber sont invités aux PAYS-BAS pour échanger leurs techniques (fabrication du papier et peinture à la terre sur supports particuliers) avec des artistes Hollandais, stage terminé par une exposition.

Toutes ces manifestations ont été suivies par un large public qui en a apprécié la qualité, et la variété.

Pour 2018, il est prévu aux « Ateliers de Ventailac », des expositions, des stages, des échanges avec des artistes d'autres pays et des animations.



**Anna
KLOTH**
L'Estampe—Granéjols
46170 L'HOSPITALET
akloth@planet.nl
00 31 6 2290628

« Personnage »

Sculpture en métal 30 x 40 x 40 cm



**Ruth
VAN EXEL**
L'Estampe—Granéjols
46170 L'HOSPITALET
R.vanexel@mifalmer.nl
00 31 6 81825874

« Paysage mental »

Huile sur toile 80 x 100 cm



**Bruno
JOSEPH**
L'Estang
46170 PERN
jobrun@orange.fr
05 65 22 73 42

« Composition dans l'espace »

Sculpture 15 x 25 x 25 cm

Ateliers d'Estampe

Ateliers d'Estampe

Ateliers de L'Estang

La Diane Pernoise



Le nombre d'adhérents à la société de chasse, présidée par M. Jean-Claude Arnagol, est stable avec près de 40 membres. Les comptes continuent à évoluer dans le vert grâce à une gestion serrée des finances, mais aussi grâce aux 12 tirs d'été de brocards.

Les chasseurs de petit gibier sont quasiment tous des anciens. Sommes-nous la dernière génération à pratiquer la chasse banale, appelée aussi chasse à la billebaude ? Une chasse où le résultat importe peu, mais qui unit chasse et amour de la nature. On marche à son allure, sans se presser, prenant le temps de profiter de notre environnement et d'admirer le travail de son chien. On revient souvent bredouille, parfois avec une pièce lorsque Saint Hubert est avec nous.

Certes, la densité de petit gibier n'augmente guère. Peut-être, semble-t-il, quelques perdreaux de plus que les années précédentes ? Pour ceux qui auront eu la chance d'en rencontrer, çà aura alors été un régal de suivre la quête des chiens, même si l'occasion de tirer ne s'est pas présentée. Les discussions avec les chasseurs, montrent bien leur sensibilisation à la sauvegarde de cette espèce. Leur sagesse, l'auto-régulation qu'ils s'imposent quant à leurs tirs et leurs prélèvements sont à n'en pas douter des facteurs clés de ce léger accroissement des populations. Nous avons également poursuivi l'aménagement du territoire en investissant cette année dans l'achat de 10 agrainoirs pour aider cette espèce dans les périodes difficiles. Nous avons aussi procédé au lâcher de 60 faisans. Gibier leurre pour les chiens, ils contribuent à sauver quelques perdreaux tout en offrant de belles traques, des arrêts bien marqués et parfois un tir heureux.

Lièvres ? Pas de nouvelles, bonnes nouvelles, dit-on. Je n'en suis pas si sûr ! Si certains en ont vu sur les routes depuis leur voiture, si un chasseur ou deux ont eu la

chance d'en rencontrer lors de leurs sorties, les autres n'auront ramené que leurs rêves et leurs souvenirs. Quant aux lapins, la situation est toujours la même. Il y en a quelques-uns ... dans les jardins, autour des habitations. Aménager des garennes pourrait être une idée judicieuse pour mieux le répartir sur notre territoire. Nous avons un biotope bien adapté.

La gestion d'un territoire, c'est aussi la régulation des espèces dites nuisibles. Les populations de renards en particulier, si elles n'étaient pas contenues, se développeraient au détriment du petit gibier... et des poulaillers de nos éleveurs ! Ils sont tirés lors des battues ainsi qu'à l'instar du brocard, à l'approche, en tir d'été.

La chasse évolue-t-elle vers une simple chasse-gestion des populations pour éviter les nuisances ? Chasse au gros gibier donc, presque exclusivement.

Le chevreuil, le plus grand des petits gibiers, ou le plus petit des grands gibiers ? En tout cas espèce plutôt casanière. S'il se plaît sur un territoire, il s'y installe. Lorsqu'il est levé au cours des battues, son comportement



n'est pas si éloigné de celui du lièvre. Il tourne souvent en rond pour revenir vers son territoire. Il ne va jamais très loin. Bien que le cheptel de chevreuils sur la commune reste important, il est évident que le nombre de brocards en particulier est en diminution. Ce constat est général. Les études réalisées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage révèlent une diminution significative du cheptel non seulement dans

notre département mais plus largement au niveau national. Contrairement à des idées reçues, le chevreuil est un animal fragile. Il est nécessaire d'attacher une grande importance à sa gestion. Un cheptel débalancé en faveur des femelles est un cheptel « malade ». Une attention toute particulière doit être apportée aux prélèvements. Il sera sans doute bon de continuer à baisser les prélèvements (42 bracelets ont été demandés cette saison contre 45 en

VIE DES ASSOCIATIONS

2016), d'introduire une notion de tirs sélectifs lors des battues et certainement de diminuer le nombre de tirs d'été de brocards. Faudra-t-il aussi prévoir sinon des réserves, du moins des zones de tranquillité moins fréquemment chassées ?



Quant au sanglier, bien qu'il ne s'agisse pas d'un animal endémique de notre commune, 17 ont été tués à ce jour lors des battues qui regroupent les trois communes de l'Hospitalet, Le Montat et Pern. Son comportement est totalement différent du chevreuil. Lorsqu'il est chassé, il quitte ses zones de prédilection (bois denses, riches en eau) pour rejoindre des zones de replis secondaires. Notre commune est une de ces zones de repli, c'est pourquoi on ne le trouve généralement que lorsqu'il est chassé dans les communes voisines.

Cet été, pour la première fois, La Diane et la Boule Pernoise se sont associées pour proposer une journée de fête le 22

l'après-midi ont attiré de nombreuses personnes. L'apéritif offert par la Mairie et les grillades ont ensuite permis à toutes et tous de se rencontrer, de se retrouver et d'échanger dans un grand moment de convivialité. Le Rallye Grésigne a permis à la plupart d'entre nous de

découvrir la sonorité profonde, mais néanmoins, oh surprise ! harmonieuse des trompes de chasses. Devant le succès de cette journée, nos deux associations renouvelleront cette expérience, qui n'est ni le repas des chasseurs ni le repas des boulistes, mais un moment de plaisir offert à tous les habitants de la commune.

Les membres du bureau vous souhaitent, pour vous-même, vos proches et ceux que vous aimez, tout le meilleur pour 2018.

Le Bureau



juillet. Le concours de pétanque et les jeux de quille de

La Boule Pernoise



Bonjour ! Voici quelques nouvelles de cette année 2017.

LA BOULE PERNOISE compte 37 licenciés soit 11 de plus que l'année 2015.

Nous avons pu engager dans les Championnats des Clubs Séniors , 3 équipes en 4^{ème} Division ainsi qu'une équipe Vétérans qui se maintient en seconde division.



Notre équipe engagée dans la Coupe de France a échoué en 1/8 de finale.



Nous avons pu constater qu'un plus grand nombre de joueurs se sont engagés dans les Qualificatifs et Championnats du Lot et donc ont représenté notre Club. Juste un mot : merci à tous nos joueurs et joueuses pour leur motivation .

Nos soirées (7 juillet cochon farci), (28 Juillet sardinades) et (25 Août agneau farci) suivies d'un concours de pétanque amical ont rencontré un vif succès et donc seront reconduites cette année. Nous vous rappelons que ces concours sont ouverts à tous et à toutes.



Nous nous sommes joints bénévolement à l'association de chasse La Diane Pernoise afin d'offrir une journée « de fête » le Samedi 22 Juillet 2017 (concours de pétanque et quilles suivis d'un repas) . A cette occasion, La Boule Pernoise remercie vivement La Diane Pernoise qui nous a reversé la moitié du montant du bénéfice de cette journée en récompense de notre participation.

Nous apportons notre aide dans le cadre du Péricolaire de l'école de Pern en collaborant avec Christine et Karine afin de initier les enfants à la pratique de ce sport.

Tenant à remercier tous nos licencié(e)s pour leur motivation , le Club a participé financièrement à leurs

VIE DES ASSOCIATIONS

participations aux divers Qualificatifs et Championnats du Lot ainsi que pour les repas des Championnats des Clubs Vétérans et Séniors. Et pour les remercier de leur dévouement dans le cadre du bénévolat, le repas au restaurant lors de notre Assemblée Générale du Samedi 18 Novembre 2017 leur a été offert ainsi qu' une casquette du Club. Nous tacherons d'augmenter cette participation pour l'année 2018 vu le bon bilan financier .

Le dimanche 8 Juillet 2018 nous organiserons un concours officiel Doublettes Promotion en 4 parties. Nous l'avons baptisé Challenge Trémollières Camille en l'honneur du premier fondateur du Club de Pétanque de Pern.

Souhaitons que l'année 2018 apporte meilleur profit sur le plan sportif et toujours dans la bonne ambiance et convivialité.



A l'aube de cette nouvelle année, LA BOULE PERNOISE vous présente ses meilleurs vœux.

Vous pouvez nous contacter au 05 65 21 08 54 Présidente Sylviane Lalbertie : 05 65 21 78 04 Secrétaire Françoise Albouys : ou au 05 65 31 68 85 Trésorière Huguette Depret



Comité des fêtes

Après une année difficile où nous n'avons pu organiser de manifestations, le bureau du comité des fêtes de Pern, accompagné et soutenu par quelques bénévoles, a longuement réfléchi à son devenir, ainsi qu'à la forme à donner aux festivités à programmer.

Une AG a été convoquée le 1^{er} Décembre 2017 à laquelle 8 (huit !) personnes ont répondu présent. Elle aura néanmoins permis d'ajuster la composition du bureau, et mettre sur pied un programme pour 2018. Programme certes modeste pour cette reprise de notre activité, mais néanmoins une fête sera organisée dont le thème sera « la Convivialité ».

Le comité des fêtes a choisi le feu de la st Jean qui se tiendra sur la place du tennis au mois de juin. Afin de passer une journée des plus agréable, un concours de pétanque est prévu dans l'après-midi. Il sera suivi d'un repas grillade et d'une soirée variétés.

Nous vous rappelons que toutes les personnes désireuses de nous rejoindre sont les bienvenues, le meilleur accueil leur sera donné.

Merci aux bénévoles qui donnent de leur temps pour que les manifestations se passent au mieux

Le bureau,
Nicolas Lalbertie, Président
Sylviane Lalbertie, Trésorière,
Jean-Mivhel Bessou, Secrétaire

Pique et Pousse en Quercy Blanc



Pique et Pousse en Quercy Blanc a vu le jour à L'Hospitalet en janvier 2017.

Son but, à caractère culturel, éducatif et sportif, est de promouvoir la randonnée sous toutes ses formes.

Aujourd'hui ses 60 adhérents partagent le plaisir de la marche sur les chemins du Lot et parfois au-delà.



La Marche-Nordique est une façon de marcher avec des bâtons qui permet de solliciter 90 % des muscles de son corps. Cette pratique nous vient des pays nordiques où les skieurs de fond de compétition l'ont inventée comme entraînement l'été lorsque la neige manque.

Pique et Pousse en Quercy Blanc vous propose trois sessions d'initiation à cette façon de marcher : en septembre, octobre et novembre. Suite à l'initiation et si vous souhaitez continuer cette activité, vous pourrez intégrer le groupe qui marche trois fois par semaine, le lundi après-midi, le jeudi soir et la samedi matin.

Trois animateurs formés à l'enseignement de cette pratique animent à tour de rôle les sorties, pour le plus grand bonheur des participants.

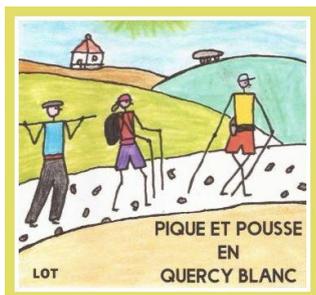
Vous êtes moins sportif, mais vous aimez marcher dans la nature, venez nous rejoindre le vendredi après-midi pour des randonnées conviviales sur nos chemins Lotois et autres.



VIE DES ASSOCIATIONS

Pique et Pousse en Quercy Blanc vous propose aussi des randonnées douces le mardi après-midi à partir du 16 janvier 2018 pour les personnes dont la marche doit être plus lente et sur des distances moins longues.

L'association vous propose aussi une sortie raquette et une sortie montagne par an.



Pour plus d'informations
Evelyne COSTENTIN
Tel : 06.01.75.37.10



ANNONCES ET DIVERS INFO

Appel à Candidature

La gestion de la piscine située à Castelnau Montratier-Sainte Alauzie est de la compétence de la communauté de communes du Quercy Blanc (CCQB).

Cette piscine dispose d'une partie buvette

la CCQB recherche pour la saison 2018 un gérant (association, micro-entreprise, auto-entrepreneur ...) pour tenir cet espace boisson et distribution de produits alimentaires pré-emballés.

Le gérant aura la gestion complète (une convention sera établie entre les deux parties) et sera donc tenu d'ouvrir la buvette tous les jours en juillet et août, aux heures d'ouverture de la piscine avec possibilité également d'ouvrir la buvette les mercredis et WE en juin et septembre. L'achat des denrées (boissons, glaces, friandises,...) seront à la charge du gérant et en contrepartie il conservera la totalité des recettes.

Les règles d'hygiène devront strictement être respectées.

Une redevance pour occupation des locaux sera débattue entre le gérant et la CCQB.

Si vous êtes intéressés et pour tout renseignement, merci de contacter la CCQB au 05.65.20.34.92.

Aide à Domicile



**Le service est notre raison d'être.
Votre sourire, à la fois notre récompense et notre ambition.**



Maintien à domicile



Portage de repas



Services ménagers



Garde d'enfants (+ 3 ans)

Appel gratuit 08 05 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org

Par courrier : LAD, 48 Rue Montaudié, 46000 Cahors

Pôle de Lalbenque

77, rue du marché aux truffes,
46230 Lalbenque

Accueil du lundi au vendredi
de 9h à 12h et 14h à 17h

Permanences locales

- Pôle de Lalbenque, 77 rue du marché aux truffes, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Castelnau Montratier, 14 rue Joffre, les 3 premiers mardis du mois de 9h à 13h.
- Limogne, mairie 1^{er} étage, les 3 premiers jeudis du mois de 9h à 12h30.

ANNONCES ET DIVERS INFO

Transport à la Demande : Un Service de la CCQB



FONCTIONNEMENT
A compter du
02/01/2017

**TRANSPORT A LA
DEMANDE**



Procédures en 3 étapes:

- I. L'utilisateur prévient à l'avance le transporteur et ceci au plus tard la veille avant 17h00;
- II. Le transporteur prend en charge l'utilisateur à son domicile afin de le transporter à la destination définie préalablement ;
- III. Il récupère l'utilisateur à un lieu et une heure définis par avance afin de le reconduire à son domicile.

Tarif:

5 € le trajet
soit 10 € l'aller et le retour.

Cette somme est à régler au transporteur lors de la montée dans le véhicule.

Ligne 1: Montcuq-Cahors
Communes:
Bagat-En-Quercy, Lascabanes, Le Boulvé, Fargues, Montcuq-en-Quercy-Blanc (Belmontet, Lebreil, Ste Croix, Montcuq, Valprionde), St Cyprien, St Daunes, St Matré, St Pantaleon, Saux.

	Montcuq	Cahors	Cahors	Montcuq
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	9h00	9h30	12h30	13h00

☎ **Transporteur: CAPELLE VOYAGES**
05.65.35.04.49

Ligne 2: Castelnau-Montratier-Cahors
Communes:
Castelnau Montratier - Sainte Alauzie, Cézac, Lhospitalet, Montlauzun, Pern, St Laurent-Lolmie, St Paul-Flaugnac (St Paul-de-Loubressac, Flaugnac).

	Castelnau-Montratier	Cahors	Cahors	Castelnau-Montratier
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	9h00	9h30	12h30	13h00

☎ **Transporteur: RAYNAL VOYAGES**
05.65.23.28.28

L'ADIL : Tout sur le Logement





Estelle Chinnici-Bousquet
ADIL 46
Directrice-conseillère juridique
(05) 65 35 25 41 Bureau
adil46@wanadoo.fr
<http://www.adil46.org/>

L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU LOT

Mission

L'ADIL, Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Lot, a pour mission d'assurer un conseil neutre, gratuit et complet en matière juridique, fiscale et financière sur toutes les questions relatives au logement et à l'urbanisme.

L'ADIL du Lot a été créée en 1978, c'est une association indépendante, à but non lucratif. Elle est agréée par l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement et conventionnée par le Ministère en charge du logement.

Qui peut consulter l'ADIL ?

L'ADIL s'adresse à tout consultant qui souhaite une information en matière de logement qu'il soit propriétaire bailleur, locataire, accédant à la propriété, propriétaire occupant, occupant à titre gratuit, professionnel, bailleur social, collectivité locale ...

Elle est votre Point rénovation info service Anah dans le Département du Lot (Programme habiter mieux) pour les travaux d'économie d'énergie.

Proche des habitants, l'ADIL répond concrètement aux questions financières, juridiques et fiscales pour acheter, construire, vendre, améliorer, louer un logement :

- plans de financement, aides à la rénovation énergétique
- contrats avec les professionnels
- dispositifs d'accès au droit
- rapports locatifs
- impôts et fiscalité de l'immobilier
- les assurances liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation...
- autorisations de construire,
- réglementation sur la qualité de l'habitat
- droit de la copropriété
- informations sur les marchés locaux de l'habitat ...
- les offres de logement et terrains en lotissement communal

14 permanences mensuelles dans le département du Lot

Pour une information locale : <http://www.adil46.org/>

Pour une information nationale : <http://www.anil.org>
Centre à Cahors : 64 BD Gambetta, tél : 05 65 35 25 41 ou adil46@wanadoo.fr

ANNONCES ET DIVERS INFO

JIVANA : cours de Yoga

**Cours de yoga
Iyengar ®**

JIVANA

Yoga au Hangar
46170 PERN

Nathalie Bousquet
05 65 21 01 57
nathalie.bousquet46@orange.fr

Lundi 9H30-11H
18H30-20H

Mercredi 9H30-11H
17H-18H30
18H30-20H

Vendredi 9H30-11H
11H30-13H

Ateliers:
3H de pratique
le WE, 1 fois par mois

Pratique récupérative
Dernier jeudi de chaque
mois

**Cours de yoga
Iyengar ®**

JIVANA

Yoga au Hangar
46170 PERN

Nathalie Bousquet
05 65 21 01 57
nathalie.bousquet46@orange.fr

Lundi 9H30-11H
18H30-20H

Mercredi 9H30-11H
17H-18H30
18H30-20H

Vendredi 9H30-11H
11H30-13H

Ateliers:
3H de pratique
le WE, 1 fois par mois

Pratique récupérative
Dernier jeudi de chaque
mois

Le Chalet du Bien-être

Le cadre idéal pour passer
un **moment inoubliable**
de relaxation et de détente ...
(1 heure ou une demi journée au choix)

Renseignez-vous des disponibilités et des tarifs.

MODELAGES A DISPOSITION :

- * Shiatsu
- * Tuina
- * Soins aux pierres chaudes
- * Soins énergétiques (MTC)
- * Soins aux huiles essentielles

**SEUL OU À PLUSIEURS VENEZ VOUS DÉTENDRE
ET PROFITER DE CE CHALET !**

LE++!
Jacuzzi
Cabine à infra-rouge

Prenez rendez-vous et contactez :

Rodolose Christine
Fontanet - 46170 Pern - N°: 06 48 68 73 79
christine.rodolose@live.fr

Mieux-être dans le Lot
www.digitopuncture-therapeutique.fr

Numéros d'Urgence

18 : Pompiers

15 : SAMU

05 65 20 86 55 : Gendarmerie Castelnau Montratier-Sainte Alauzie

17 : Police Secours

112 : Toutes Urgences (sécuritaires, secours aux personnes, médical), dans toute l'Union Européenne

114 : réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence ;

115 : urgence sociale (SAMU social) ;

116 : urgence sociale (enfants disparus).

119 : urgence sociale (enfance maltraitée) ;

05 61 77 74 47 : Centre antipoison Toulouse

J'espère que vous aurez pris plaisir à lire cette dernière parution de votre Bulletin Municipal.

Je l'ai souhaité riche d'informations. J'ai tenté le grand écart entre actualités nationales et régionales qui impactent le quotidien de vos élus mais le votre aussi et des regards plus serrés sur la vie communale, notre histoire, notre vie, ici, sur notre territoire.

Mais ce bulletin pourrait, devrait être davantage le votre. L'équipe municipale est à votre écoute pour le faire évoluer, développer de nouveaux chapitres, l'enrichir de vos informations. Ce document, reflet de la vie de notre commune doit davantage intégrer la vie de vos associations, votre vie. Lachez-vous ! Envoyez-nous les nouveautés, les événements de votre association, de votre activité.

BM

Invitation

*Le Maire, le Conseil Municipal ainsi que le Personnel de la Mairie
seraient heureux de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie
de vœux qui se déroulera le*

***Dimanche 14 janvier à 14h30
A la Salle des Fêtes de Pern.***

*A l'issue de la cérémonie, une collation sera servie, pour prolonger
cette rencontre d'un agréable moment de convivialité.*